

Bilan d'activités de l'année 2021



Bureaux du Syndicat situés au 1er étage de l'immeuble abritant la Mairie de Ribaute-les-Tavernes

Décembre 2021

Sommaire

Introduction	1
Les actions	4
1. Sensibilisation, information et formation des propriétaires forestiers	5
1.1. Les réunions d'information technique	5
1.2. Les contacts et les visites-conseil	7
1.3. La formation des propriétaires forestiers	8
1.4. Les supports pédagogiques	8
1.4.1. Placettes de démonstration	8
1.4.2. Fiches techniques	8
1.4.3. Valorisation de la Xylothèque et des autres supports ludiques	9
1.4.4. Diffusion du livre « Propositions pour la Garrigue »	9
1.5. Les documents de gestion durable	9
1.6. Le site internet du Syndicat	10
1.7. Le bulletin d'information : la gazette « Auprès de nos arbres »	10
1.8. Les manifestations Grand Public	11
1.8.1. Les escapades nature	11
1.8.2. Visite scolaire	12
1.8.3. Les Journées Internationales des Forêts	12
2. Les actions qui concourent à la protection de l'environnement	12
2.1. La protection des forêts contre l'incendie	12
2.2. La forêt dans les Sites Natura 2000	13
2.3. La forêt et les services environnementaux rendus	13
2.4. La forêt et la gestion cynégétique	13
2.5. Le Parc national des Cévennes	13
3. Participation aux démarches territoriales	14
3.1. L'opération « Gestion durable des forêts cévenoles »	14
3.1.1. Sensibilisation et mobilisation des propriétaires forestiers	14
3.1.2. Chantiers tests de récolte durable de la ressource	15

3.2.	L'Observatoire de l'Equilibre Sylvo-Cynégétique du PNC	16
3.3.	Implication au sein des Chartes Forestières de Territoire.....	17
3.4.	Les aides d'Alès Agglomération.....	18
3.5.	Soutien à la création du Parc Naturel Régional des Garrigues.....	18
3.6.	Accompagnement des ASL GF du département.....	18
4.	Participation au développement de la filière bois.....	18
4.1.	La mobilisation des bois.....	19
4.2.	Le développement du bois énergie	19
4.3.	Participation à la CDPENAF	19
5.	Diversification.....	19
5.1.	La complémentarité agriculture-forêt	19
5.2.	La trufficulture et la sylviculture truffière.....	20
5.3.	Les bois artisanaux	20
5.4.	Les arbres médicinaux.....	20
6.	Fonctionnement : moyens, formation interne.....	20
6.1.	Moyens, formation interne	20
6.2.	Comptabilité	21
	Conclusion	22
	Annexes.....	24



Introduction

En 2021, le Syndicat des Forestiers Privés du Gard et son bras technique, le Groupement de Développement Forestier Gardois (GDFG), ont de nouveau œuvré à la valorisation et à la protection de la forêt gardoise (presque 50% du territoire départemental aux $\frac{3}{4}$ privés).

Comme tous les syndicats professionnels, le Syndicat des Forestiers Privés du Gard mène les missions classiques du syndicalisme en matière de représentation et de défense de sa corporation ainsi que d'appui et conseils (technique, administratif, juridique...) auprès de ses adhérents (525 en 2021). Il le fait sur ses fonds propres et surtout grâce à l'engagement bénévole de ses 18 administrateurs.

Des partenariats, comme ceux avec le Conseil Départemental du Gard ou Alès Agglomération, permettent au Syndicat et au GDFG de poursuivre et d'amplifier leurs actions en matière de sensibilisation, développement et d'organisation auprès de l'ensemble des propriétaires de parcelles boisées du département afin :

- D'amener, grâce à la sensibilisation, à l'information, à la formation et à l'établissement (gratuitement) de CBPS¹, un nombre croissant de propriétaires forestiers privés à entreprendre, à s'investir et ainsi à mieux valoriser les différentes potentialités (économiques, environnementales, paysagères...) de leurs bois et forêts ;
- De protéger les massifs forestiers en initiant les propriétaires forestiers aux techniques sylvicoles de prévention des feux et en les sensibilisant à la législation en matière de débroussaillage et d'emploi du feu ;
- De conforter les fonctions environnementales des bois et forêts du département (biodiversité, régulation du régime hydrique, frein à l'érosion et aux inondations, dépollution de l'eau et de l'air...) par l'incitation à une gestion raisonnée et durable ;
- D'apporter son expertise et ses conseils auprès des propriétaires forestiers et opérateurs dans le cadre de la promotion des contrats et des chartes Natura 2000 des sites gardois ;
- De valoriser les potentialités économiques de la forêt gardoise : filière bois-construction, filière bois-énergie, filières de niche (bois d'artisanat d'art, essences médicinales et mellifères, gemmage, produits de cueillette...) ;
- De participer aux opérations d'aménagement du territoire : charte forestière, plan de développement de massif, création et/ou appui aux associations syndicales forestières et aux groupements forestiers ;
- De développer les complémentarités « agriculture-forêt » : sylviculture truffière, agroforesterie, sylvopastoralisme, castanéiculture, apiculture ;
- D'initier l'accueil du public en forêt privée

Le Syndicat est également techniquement présent dans des actions d'aménagement du territoire (Chartes Forestières de Territoire, Plans de

¹ Le CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) est un document servant de guide de gestion sylvicole durable pour une période de 10 ans renouvelable.





développement de massifs forestiers, création et accompagnement d'Association Syndicale Libre Forestière, points noirs routiers, ...) ainsi que dans des actions de diversification (nouveaux usages et débouchés) et également dans des actions de communication (explication à « l'opinion publique » de l'utilité des interventions en forêt : pistes, récoltes de bois, reboisements...).

Pour les actions basiques de développement forestier auprès des propriétaires forestiers (sensibilisation, information, conseils techniques), le Syndicat s'appuie sur son bras technique, le Groupement de développement forestier gardois (GDFG), dont les ramifications sur le terrain (cinq sections territoriales) lui confèrent une grande proximité.

En effet, le GDFG regroupe cinq GDF territoriaux : Garrigues, Camargue, Cévennes Alésiennes, Cévennes Vallées des Gardons et Cévennes Viganaises – Aigoual. Une convention lie Syndicat et GDF.

En 2021, le Syndicat a amplifié ses actions en matière :

- d'information et formation des propriétaires forestiers et fonciers (réunions d'information technique, visites-conseils individuelles chez les propriétaires) mais aussi de sensibilisation du grand public (Escapades Nature,...) ;
- de protection des espaces boisés et de l'environnement en général (PFCI, Natura 2000, CDPENAF, documents de gestion forestière durable) ;
- de démarches territoriales : participation aux travaux de la CFT du Pays Cévennes ;
- de développement de la filière bois (mobilisation de coupes de bois) ;
- de diversification (accueil en forêt,...).

Ces actions sont menées en concertation avec les partenaires forestiers du département que sont le CRPF, la Coopérative la forêt privé et l'Association FO.GE.FOR. Le Syndicat entretient également d'étroites relations non seulement avec le Conseil départemental du Gard mais aussi avec la Préfecture, le Conseil Régional, la DRAAF, la DDTM, l'ONF, l'URCOFOR, les EPCI, les Chambres consulaires, la Fédération des chasseurs ou encore les associations liées à l'environnement et aux loisirs.

Les effets du réchauffement climatique sur la forêt se font de plus en plus sentir :

- la progression du dépérissement des taillis de châtaignier en est le marqueur le plus évident. Leur embroussaillage, synonyme d'incendie potentiel, est largement en cours.
- fragilisées par les sécheresses et canicules successives, d'autres formations forestières (hêtraie, pinèdes, chênaies) présentent des « noyaux » de dépérissements (perte foliaire, arbres secs sur pied) plus ou moins importants.
- même si notre département fait encore exception parmi les départements méditerranéens (pas plus de 215 ha brûlés en moyenne au cours de ces 10 dernières années), l'aléa feux de forêt est extrêmement préoccupant comme le montre le récent « porter à connaissance » issu d'un travail d'expertise menée par le Bureau d'étude MTDA sous la direction de la DDTM en concertation avec les partenaires concernés dont le Conseil Départemental.

L'information, la sensibilisation et la formation des détenteurs de surfaces boisées est donc plus que jamais primordiale pour éviter de spectaculaires catastrophes à l'avenir.

Suivi régulièrement par le GDF, le Sylvetum et le Vallon des Chênes installés au Clos Gaillard, dans la périphérie nîmoise, fournissent de précieux enseignements sur l'adaptation des forêts et leur tolérance à l'incendie. Installées dans les conditions les plus rudes des garrigues, ces deux sites sont fondamentaux pour tester la résilience des forêts dans le sud de notre département.

Comme on le voit, c'est autant de pistes de progrès sylvicole et de préservation de l'environnement que les partenariats avec le Syndicat rendent possible.



Les actions

1. Sensibilisation, information et formation des propriétaires forestiers

Divers leviers ont été mis en œuvre pour entrer en contact avec les propriétaires forestiers afin de les amener à prendre conscience de la nécessité d'entretenir et de gérer leurs bois et forêts :

- Des réunions d'information technique sur le terrain (3)
- Des visites-conseils chez et avec les propriétaires forestiers (39)
- Des supports pédagogiques (placettes de démonstration en forêt, fiches techniques)
- Un site Internet
- Un bulletin d'information destiné aux adhérents

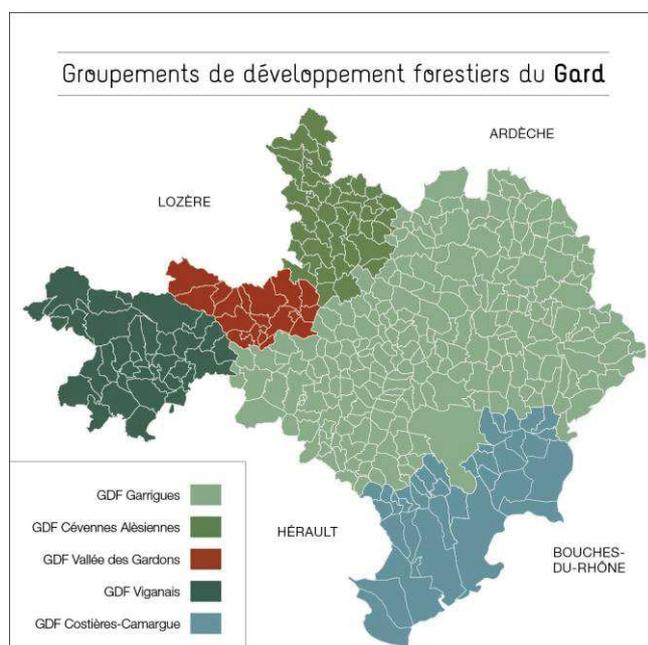
De plus, Syndicat et GDF participent ou organisent des manifestations Grand Public. Celles-ci permettent de faire passer les messages essentiels sur la forêt auprès d'un grand nombre de personnes, parmi lesquelles figurent évidemment des forestiers privés.

1.1. Les réunions d'information technique

Ces réunions d'information technique s'adressent en priorité aux propriétaires forestiers du département, quelles que soient la taille et la nature de leurs forêts. Trois méthodes de prise de contact sont utilisées :

- Le listing de nos adhérents : 525 propriétaires dont des groupements forestiers qui comportent en moyenne quelques dizaines de propriétaires
- Les communiqués de presse : annonce des journées d'information dans les médias locaux et diffusion aux chargés de mission de chartes forestières de territoire (Pays Cévennes notamment)

Les thèmes de ces réunions d'information sont divers et renouvelés. Ils sont transversaux (pour tout le département) ou bien plus adaptés au contexte local. Les invitations sont envoyées par courrier à tous les adhérents du GDF territorial concerné et par email aux autres adhérents possédant des adresses email.



En 2021, nous avons programmé trois réunions techniques, une dans chaque GDF cévenol. Le principe est d'organiser une réunion chez un adhérent qui explique et montre ses réalisations aux adhérents présents. Ces occasions de rencontres entre adhérents suscitent beaucoup d'échanges ainsi que le partage d'expériences et de savoir-faire.

Nous faisons également la promotion des réunions propres au CRPF (4 en 2021) auprès de nos adhérents de façon à accroître toujours plus leur niveau d'information. L'ingénieure du Syndicat participe à ces réunions.

❖ **Thème : « Les arbres mellifères, produire du bois et du miel en Cévennes »**

Date : 28 mai 2021

Lieu : Saint-André-de-Valborgne

Organisateur : Syndicat

Nombre de participants : 19

Bernard CABANNES, forestier et apiculteur, a animé cette réunion en partageant ses nombreuses connaissances sur l'apiculture et les arbres mellifères. Après un exposé en salle au cours duquel il a abordé les notions essentielles d'apiculture, il a ensuite guidé les participants lors d'une balade immersive dans sa forêt afin de les familiariser avec quelques essences mellifères. Sorbiers, érables, noisetier de Byzance, tilleuls, merisier... Bien gérés, ces arbres produisent du bois de qualité et constituent une abondante source de nourriture (pollen, nectar...) pour les abeilles.



Intervenants : Bernard CABANNES (administrateur du Syndicat, propriétaire), Astrid de MONTBRON (Syndicat)

❖ **Thème : « De l'arbre à la charpente : rencontre des géants de la forêt communale de Bessèges et visite de l'entreprise A Tout Bois de Cœur »**

Date : 25 juin 2021

Lieu : Bessèges

Organisation : Syndicat

Nombre de participants : 31



A l'occasion de la 23ème édition des Journées du Patrimoine de Pays dont le thème cette année était « L'ARBRE, vie et usages », le GDF (Secteur des Cévennes Alésiennes) a amené les participants à la découverte des arbres « géants » de la forêt communale de Bessèges : pins maritimes,

cèdres, douglas et robiniers. Une visite de l'entreprise « A TOUT BOIS DE COEUR » a ensuite permis de voir le devenir de ces arbres. Cet établissement spécialisé dans la construction des maisons à ossature bois et à basse consommation, des chalets, de la menuiserie... utilise autant que possible des bois récoltés dans le massif cévenol.

Intervenants : Francis MATHIEU (Président du Syndicat), Astrid de MONTBRON

❖ **Thème : « La châtaigneraie à bois cévenole face au réchauffement climatique »**

Date : 8 octobre 2021 Lieu : Arre Organisation : Syndicat

Nombre de participants : 18

La matinée d'information avait pour but de présenter aux propriétaires forestiers les possibilités (techniques et financières) qui s'offrent à eux pour aider leurs peuplements forestiers, et notamment les châtaigneraies à bois, à s'adapter au

réchauffement climatique. De nombreux thèmes ont été abordés comme les avantages des structures de regroupement pour réaliser des projets sur un foncier morcelé, les caractéristiques des peuplements forestiers de châtaigniers en Cévennes et leur résistance aux conditions pédoclimatiques, les différentes étapes d'un reboisement, et les aides financières mobilisables par les propriétaires forestiers pour réaliser des reboisements.

Intervenants : Jean-François DROMEL (Président du GDF et de l'ASLGF de Saint-Cau), Elise BUCHET et Christine BOYER (CRPF Occitanie), Astrid de MONTBRON

Les programmes des réunions d'information technique figurent en **Annexe 1**

1.2. Les contacts et les visites-conseil

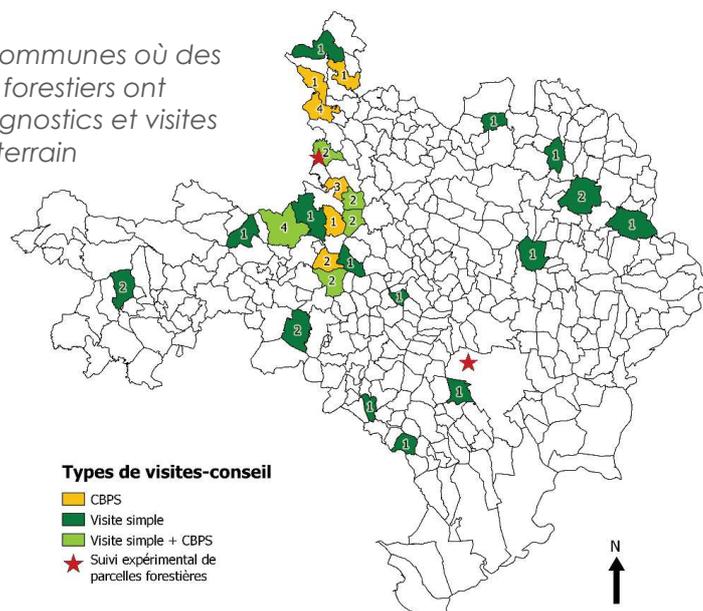
Toutes les actions du Syndicat et de son bras technique le GDF, permettent de communiquer avec les propriétaires forestiers. De nombreuses prises de contact ont ainsi abouti à fournir des renseignements par téléphone, courriels ou par voie postale, mais également à des visites-conseil aux propriétaires, avec ou sans leur présence selon leur souhait. Les visites des parcelles boisées des propriétaires forestiers présentent l'avantage de détecter d'éventuels problèmes rencontrés par ces derniers, de répondre concrètement à leurs demandes de renseignements et de leur délivrer rapidement les conseils nécessaires.

Par ailleurs, ces visites-conseils sont le meilleur moyen de faire émerger des projets de développement forestier. Suite à ces visites, l'ingénieure du Syndicat établit un compte-rendu de visite ou un diagnostic complet de gestion selon la complexité de la forêt, la nature des questions à traiter et l'implication du propriétaire dans de futures interventions (projet de travaux sylvicoles, prise en compte de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI), document de gestion ou autre).

En 2021, l'ingénieure du Syndicat a effectué 24 visites simples avec compte-rendu chez des propriétaires, et réalisé 18 diagnostics complets avec document de gestion (code de bonnes pratiques sylvicoles) avec visite préalable chez d'autres propriétaires.

Un modèle de diagnostic de gestion est fourni en **Annexe 2**

Répartition des communes où des propriétaires forestiers ont bénéficié de diagnostics et visites sur le terrain



1.3. La formation des propriétaires forestiers

L'association départementale de FORMation à la GESTion FOREstièRe (FOGEFOR 30) est l'organisme de formation des propriétaires forestiers dans le Gard. Le Syndicat siège à son conseil d'administration. Cette association encadrée aujourd'hui par le CRPF propose des stages avec différents niveaux d'expérience selon diverses thématiques.

En 2021, le FOGEFOR a programmé un stage dans le Gard :

➤ **Les arbres et le climat**

Deux journées de formations pour faire le point sur les premiers éléments de connaissance et les retours d'expérience faites dans le cadre du suivi des évolutions climatiques et biologiques pour comprendre les répercussions sur nos forêts, leur fonctionnement et leur devenir.

Date : annulé en raison du nombre de participants juste en dessous du minimum requis.

Les stages FOGEFOR sont un excellent moyen de communication sur le progrès sylvicole dans le département, auxquels le Syndicat apporte son soutien.

1.4. Les supports pédagogiques

Les supports pédagogiques sont des outils aux différents formats, destinés à la communication auprès des propriétaires et du grand public.

1.4.1. Placettes de démonstration

Le GDF est missionné par la ville de Nîmes pour s'occuper du Sylvetum et du Vallon des chênes du Clos Gaillard. Le Sylvetum a été planté en 1990 sur 4 ha avec des essences choisies pour répondre à deux objectifs :

- Tester des essences ayant une relative tolérance au feu
- Obtenir une production de bois de qualité

En 2021, le GDF a fait l'inventaire de ces parcelles. Trois journées ont été nécessaires pour relever les données sur le terrain. Ceci a permis de montrer que le Cyprès de l'Arizona avait le plus fort taux de réussite avec seulement 8% de mortalité et une hauteur moyenne des arbres de 6,8 mètres. Viennent ensuite le Cyprès méditerranéen avec 15% de mortalité et 8,15 mètres de hauteur moyenne et le Cèdre du Liban avec 12% de mortalité et 4,78 mètres de hauteur moyenne.

Le Vallon des chênes s'étend lui sur un peu plus d'un hectare avec 26 espèces de chênes testées pour leur adaptabilité aux conditions méditerranéennes.

Le travail sur ce dispositif permet au Syndicat de rechercher les espèces les plus adaptées pour la production de bois en Garrigue avec un objectif de tolérance au feu. Enfin, le GDF continue de s'occuper de l'entretien des deux zones d'expérimentation.

1.4.2. Fiches techniques

Lorsque les adhérents soumettent des demandes spécifiques, des fiches techniques leur sont fournies avec parfois, en plus, des explications sur le mode d'emploi local. Elles peuvent concerner des aspects techniques (guides sylvicoles, essences spécifiques, sylviculture truffière, fiches sur les essences forestières du Gard) ou encore des renseignements sur les documents de gestion ou bien sur

Sylvassur (assurance incendie). Les fiches sont très variées pour répondre au mieux aux différentes demandes des adhérents.

En adhérant au Syndicat, les propriétaires peuvent bénéficier, en plus de la responsabilité civile, d'une assurance contre les incendies et tempêtes qui les dédommage en cas de sinistres liés à ces évènements.

1.4.3. Valorisation de la Xylothèque et des autres supports ludiques



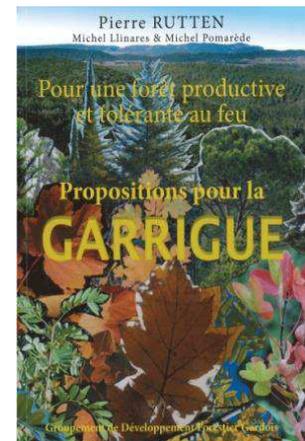
Collection complète de la xylothèque exposé dans le bureau du Syndicat à Ribaute-les-Tavernes

Une collection d'échantillon de bois du département a été constituée depuis une dizaine d'années par le GDF. Celle-ci constitue une Xylothèque avec 86 échantillons de bois d'essences différentes exposés à la Maison de la Forêt de Ribaute-les-Tavernes. Un support mobile constitué de 30 échantillons sert également de démonstration dans des salons ou des journées d'information.

Un jeu des essences a été développé par le Syndicat sous forme de jeu de reconnaissance des arbres feuillus du Gard.

1.4.4. Diffusion du livre « Propositions pour la Garrigue »

Cet ouvrage a été conçu par des membres du GDF pour pérenniser la forêt dans les espaces forestiers sensibles de Garrigue. Il montre à la fois comment gérer ces espaces paradoxalement délicats et riches dans un objectif de production de bois avec un angle de tolérance aux incendies. Le livre a été réédité en 2014 afin d'en faire une référence sur les potentialités forestières et environnementales de la Garrigue.



1.5. Les documents de gestion durable

Ces documents contribuent à l'information des propriétaires forestiers dans une optique de gestion durable de leur patrimoine forestier. Ils sont de trois sortes :

- **Le plan simple de gestion** : document obligatoire pour tout propriétaire de forêt d'une surface supérieure à 25 hectares. Dans le cadre d'une démarche volontaire, il peut être établi pour les forêts de 10 à 25 ha. Il prévoit les travaux sylvicoles sur une durée de 10 à 20 ans.
- **Le code de bonnes pratiques sylvicoles** : document de moindre ampleur, il concerne les propriétaires de plus petites surfaces et planifie des itinéraires techniques par essences sur 10 ans.
- **Le règlement type de gestion** : document établi par une coopérative ou un expert forestier à la demande du propriétaire.

Par ailleurs, selon la superficie de sa forêt, le propriétaire doit présenter un document de gestion durable pour faire certifier ses bois PEFC ou bien pour bénéficier de subventions afin d'effectuer des travaux dans sa forêt.

L'ingénieure fait la promotion de ces documents auprès de ses adhérents et des propriétaires forestiers rencontrés (permanences, réunions, visites-conseils, ...) et les oriente vers la rédaction de l'un ou l'autre de ces documents.

Le fait qu'elle établisse gratuitement un diagnostic de gestion pour les forêts des propriétaires demandeurs, est un premier pas vers la réalisation de tels documents.

De plus, dans le cadre du programme LEADER du GAL Cévennes, le GDF porte une opération intitulée « Gestion durable des forêts cévenoles » au cours de laquelle il s'est engagé à établir 60 codes de bonnes pratiques sylvicoles pour les forêts des particuliers du territoire d'Alès Agglomération sur une durée de deux ans et demi. Cette opération a pour but de sensibiliser les propriétaires forestiers de ce territoire à la gestion durable de leur forêt et de dynamiser la filière forêt-bois en augmentant le nombre de documents de gestion durable.

Le site internet du Syndicat relate également ces informations et propose le téléchargement de documents pour plus de détails.

1.6. Le site internet du Syndicat

Il participe à la communication du Syndicat vers ses adhérents ainsi que vers tous autres propriétaires forestiers intéressés ou encore toute personne cherchant des renseignements sur la forêt. Le site a gagné en lisibilité depuis sa refonte en 2017 et permet de renseigner sur les forêts gardoises et sur ses activités.

Un onglet intitulé « Forêt gardoise » donne des chiffres sur la forêt du département, en présente la stratégie forestière, ainsi que la filière bois.

Les informations concernant les décisions, les actions et implications du Syndicat sont mises à disposition sur ce site : <http://forestiersdugard.com/>



Page de présentation du Syndicat sur le nouveau site internet

1.7. Le bulletin d'information : la gazette « Auprès de nos arbres »



Le Syndicat a édité au mois d'août un nouveau numéro de sa Gazette « Auprès de nos arbres » (N° 34). Celle-ci a pour but d'informer tous les adhérents du Syndicat de l'actualité forestière et des actions marquantes du Syndicat et GDF et de communiquer sur les évènements à venir.

Ce nouveau numéro a été l'occasion de rappeler la réglementation départementale concernant l'emploi du feu et le débroussaillage pour lutter contre les risques d'incendies. Une rubrique était notamment dédiée à la sylviculture préventive, pratique à la portée des propriétaires forestiers pour lutter à leur échelle contre la propagation du feu dans les massifs.

Le numéro 34 de la gazette figure en **Annexe 3**



1.8. Les manifestations Grand Public

1.8.1. Les escapades nature

En 2021, Syndicat et GDF ont renouvelé leur partenariat avec le Conseil Départemental du Gard en participant à l'animation de plusieurs sorties nature sous forme de balades sur le secteur Cévennes. Trois sorties ont donc été proposées :

- **« Prendre un bain de forêt »** : Proposées en deux éditions, cette escapade en forêt autour de Robiac-Rochessadoule est accompagnée par Francis MATHIEU (président du Syndicat). La première sortie a eu lieu le 24 juillet et a rassemblé une quinzaine de participants tandis que la seconde du 21 août a rassemblé une vingtaine de personnes. Sur un parcours ombragé de 4,5 km environ, les inscrits s'immergent dans la quiétude des sous-bois, dans les senteurs des différentes essences



d'arbres rencontrées pour ressentir la sérénité et les bienfaits thérapeutiques qu'ils transmettent. Ils découvrent également l'origine de ces arbres, leur histoire, leur écologie, les rapports qu'ils entretiennent entre eux et avec leur environnement, ainsi que la manière de les cultiver.

- **« Le monde vivant de la forêt »** : La première sortie de juillet à Saint André de Valborgne a rassemblé une dizaine de participants et autant à la seconde en août. Bernard Cabannes, propriétaire forestier et administrateur du Syndicat, a accompagné les participants dans la forêt du GFA de l'HOM et du GF de Follaquier pour découvrir diverses essences forestières et la faune qui les peuple dans nos régions, ainsi que la gestion de l'homme dans ces milieux.



- **« Quand la forêt révèle ses couleurs »** : Cette escapade en forêts de Cros Garens à Saint Jean du Gard s'est déroulée le 6 octobre et a rassemblé une dizaine de personnes. Accompagnée par le propriétaire des lieux, Pierre Virevaire, ainsi que Bernard Cabannes et l'ingénieure du Syndicat, les participants ont pu découvrir la beauté automnale de la forêt cévenole tout en faisant la connaissance des multiples essences qui la composent, leurs origines, caractères botaniques, besoins, et méthodes de culture.



Les invitations aux escapades figurent en **Annexe 4**

1.8.2. Visite scolaire

Le Syndicat a accompagné la classe de CM1 de l'école primaire de Saint-Jean-du-Gard lors d'une sortie en forêt le 31 mai. Jeannine Bourrely, la propriétaire des parcelles et administratrice du Syndicat, était là pour expliquer aux enfants l'importance de la forêt, leur faire observer des dégâts de gibier et leur apprendre à reconnaître plusieurs essences d'arbres.



1.8.3. Les Journées Internationales des Forêts

Dans le cadre des Journées Internationales des Forêts, le Syndicat a organisé un webinar sur le film « La Puissance de l'Arbre », le 18 mars 2021, avec la participation du réalisateur après la diffusion du film pour un moment de questions/réponses. Une trentaine de personnes étaient connectées.

2. Les actions qui concourent à la protection de l'environnement

2.1. La protection des forêts contre l'incendie

Sensibiliser les propriétaires forestiers à la protection des forêts contre l'incendie est l'une des préoccupations majeures du Syndicat. Notamment à l'occasion des divers contacts que l'ingénieure du Syndicat noue avec les propriétaires (conseils, réunions d'information), celle-ci ne manque pas de faire passer le message de la prévention. Concrètement, elle fait la promotion de la « sylviculture préventive », autrement dit, des diverses interventions sylvicoles qui permettent de limiter les risques d'incendie. Elle répond aux fréquentes questions et sensibilise les propriétaires forestiers concernant les **Obligations Légales de Débroussaillage** (OLD) et la réglementation sur le brûlage des produits de débroussaillage. Le numéro 34 de la gazette « Auprès de nos Arbres » édité en août 2021 était particulièrement consacré à ces sujets.

Le Syndicat est par ailleurs membre de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et de la sous-commission contre les risques d'incendie de forêt, lande et garrigue. A ce titre, l'avis du Syndicat est requis pour tous les arrêtés relatifs à la DFCI. Le Syndicat participe aux diverses Commissions d'évaluation du PDPFCI se terminant.

L'actuel PDPFCI se terminant, le Syndicat a été associé aux travaux préparatoires du prochain notamment en participant aux groupes de travail « Communication » et « coupures vertes ». Marc Mazert et Francis Mathieu sont les administrateurs qui s'impliquent dans ces groupes de travail. N'ayant pas pu être concrétisée par l'établissement d'une fiche technique, proposée par le Syndicat dans le cadre du PDPFCI qui s'achève, l'action sur la sylviculture préventive, dont le Syndicat se fait le laudateur, sera à nouveau proposée. Cette fiche pourrait servir de support technique à une action de communication que le Syndicat pourrait mener auprès des propriétaires forestiers du département afin de les sensibiliser à la PFCI.

2.2. La forêt dans les Sites Natura 2000

Le Syndicat est associé aux démarches Natura 2000 du Gard. Interlocuteur et porte-parole des propriétaires forestiers concernés, il apporte aujourd'hui son expertise dans l'élaboration des « contrats forestiers » des différents Sites Natura 2000. Les administrateurs ou l'ingénieur du Syndicat prennent notamment une part active dans les Groupes de travail qui concernent la forêt et assistent aux Comités de Pilotage.

Le Syndicat accompagne également Luc CAPON, l'animateur du site Vallée du Gardon de Mialet dans une action de protection et de gestion durable du Pin de Salzmann. Une réunion à Cendras le 14 juin a permis d'échanger sur le document cadre du projet de gestion patrimoniale et forestière du massif à Pin de Salzmann sur les vallées du Gardon de Mialet et du Galeizon.

2.3. La forêt et les services environnementaux rendus

De nombreuses études ont montré qu'une forêt bien gérée optimise sa capacité à stocker du carbone. Les conseils de gestion prodigués aux propriétaires forestiers participent donc à la capture du CO₂ de l'air et à la limitation de sa libération dans l'atmosphère en tant que gaz à effet de serre impliqué dans le changement climatique.

2.4. La forêt et la gestion cynégétique

Le département est divisé en 30 unités de gestion des sangliers regroupées en 14 secteurs de réunion. Un des administrateurs du Syndicat est délégué aux réunions des secteurs où les enjeux forestiers sont importants.

L'administrateur délégué du Syndicat aux affaires cynégétiques, Jean-Claude Fonzes, participe aux travaux de la Commission Départementale Chasse et Faune Sauvage (fixation des dates d'ouverture et de fermeture des différentes chasses notamment aux sangliers ; examen des demandes de classement en espèce nuisible du sanglier dans certaines communes ; examen des propositions d'attribution des bracelets (cerfs, chevreuils, daims, mouflons).

L'ingénieur du Syndicat est également amenée à conseiller les propriétaires sur les techniques et matériels de protection en forêt, notamment contre les dégâts de gibier (sanglier, cervidés).

Le Syndicat participe activement à l'Observatoire de l'Equilibre Agro Sylvo Cynégétique (OEASC) du Parc National des Cévennes. Les modalités seront dans le paragraphe 3.2. ci-après.

2.5. Le Parc national des Cévennes

Le Syndicat mobilise bénévolement ses administrateurs pour assister aux différentes instances du Parc national des Cévennes.

- Jeannine BOURRELY (1^{ère} Vice-président du Syndicat) membre du Conseil d'administration ;
- Bernard CABANNES participe à la Commission d'évaluation de la Charte du PNC ;
- Jeannine BOURRELY et Francis MATHIEU participent aux travaux de la démarche Natur'Adapt ;

- Bernard CABANNES et Francis MATHIEU sont au Comité économique social et culturel ;
- Marie-Claude BERJAMIN est à la Commission eau et milieux aquatiques ;
- Jeannine BOURRELY, Bernard CABANNES et Francis MATHIEU sont à la Commission forêt. Jeannine Bourrely préside celle-ci.

3. Participation aux démarches territoriales

Syndicat et GDF sont impliqués dans des démarches de développement des territoires qui prennent en compte la forêt. En 2021, le GDF a débuté son opération de « Gestion durable des forêts cévenoles : mobilisation des propriétaires forestiers et chantiers tests de récolte de bois ». Cette opération a pour but de soutenir le développement forestier sur le territoire d'Alès Agglomération au travers de l'établissement de codes de bonnes pratiques sylvicoles pour les forêts privées de moins de 25 ha, de réaliser des chantiers tests de récolte de bois pour comparer économiquement, environnementalement et socialement différentes techniques vertueuses de récolte, et de communiquer sur la nécessité de gérer sa forêt. Le Syndicat a également travaillé au sein du périmètre du Parc national des Cévennes, à travers l'OEASC (Observatoire de l'Equilibre Agro Sylvo Cynégétique) et il soutient plusieurs associations territoriales en lien avec l'environnement et la forêt.

3.1. L'opération « Gestion durable des forêts cévenoles »

Dans le cadre du programme LEADER du Groupe d'Action Locale des Cévennes, le GDF a mis en place début 2021 une opération de sensibilisation à la gestion forestière durable sur le territoire d'Alès Agglomération. Cette action se déroulera sur deux ans et demi, jusqu'à juin 2023. Partant du constat que peu de propriétaires présentent une garantie de gestion durable dans le périmètre ciblé et pour permettre à ceux-ci de mobiliser des aides financières pour la réalisation de travaux sylvicoles déficitaires, le premier volet de cette action porte sur la délivrance documents de gestion (codes de bonnes pratiques sylvicoles). Le deuxième volet consiste à réaliser et faire le suivi de deux chantiers tests de récolte de bois selon deux techniques vertueuses différentes et de les comparer dans leur multifonctionnalité pour obtenir des données chiffrées d'un point de vue économique, écologique et sociétale. Cette action est inscrite à la Charte Forestière de Territoire du Pays Cévennes et les informations qui en découleront permettront à terme de conseiller au mieux les propriétaires désireux de mobiliser le bois en zone de forte pente.

3.1.1. Sensibilisation et mobilisation des propriétaires forestiers

L'objectif visé est la création de soixante codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) sur le territoire d'Alès Agglomération. Un CBPS est un document de gestion déclinant les interventions sylvicoles nécessaires à la conduite de manière durable des différents types de peuplements présents dans la forêt. En préalable à l'établissement du CBPS, le GDF propose une visite-conseil aux propriétaires et l'établissement d'un diagnostic/projet pour leur forêt. Cela leur permet une meilleure connaissance de leurs peuplements forestiers et leur facilite

l'appropriation des modalités et de la temporalité des interventions sylvicoles nécessaires à la gestion durable de leur forêt.

Une réunion d'information a été organisée le 27 octobre, en partenariat avec Alès Agglomération, le Pays Cévennes et le Centre Régional de la Propriété Forestière pour informer les propriétaires sur la possibilité d'obtenir gratuitement un CBPS. Cette information a également été communiquée par courrier électronique et postale aux adhérents du Syndicat et a été diffusée sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site du Syndicat. Un communiqué de presse est paru à ce sujet dans le Journal d'Alès Agglo de juin 2021 et un article de Midi Libre Alès du 5 décembre a évoqué cette action. L'ingénieure du Syndicat a également été interviewée sur radio Bartas pour présenter les animations proposées par le GDF dans le cadre du projet LEADER.

En 2021, l'ingénieure du Syndicat a réalisé 18 visites de forêts qui ont mené à la rédaction de CBPS enregistrés auprès du Centre Régional de la Propriété Forestière.

Les documents concernant cette action figurent en **Annexe 5**

3.1.2. Chantiers tests de récolte durable de la ressource

Afin de développer une culture forestière partagée en dépassant les clivages protecteurs/producteurs, de permettre aux propriétaires forestiers de prendre des décisions de gestion pesées et de valoriser le travail des professionnels forestiers (récoltants, débardeurs), le deuxième volet de cette action consiste à expérimenter une « récolte de bois raisonnée », en menant des chantiers-test, permettant de récolter des données tangibles dans des situations topographiques (zones de pente) et des peuplements forestiers (pin maritime, pin laricio, châtaignier) les plus représentés dans le territoire.

L'objectif de ces chantiers est de mettre en évidence les surcoûts et les critères d'évaluation de l'intégration dans les opérations sylvicoles (de récolte notamment) de la protection des sols, des pistes, de la desserte en général, des sentiers de randonnée, du patrimoine vernaculaire, l'intégration paysagère, le respect de l'écosystème forestier, la vision du chantier par le propriétaire, par ses voisins, tout en intégrant le facteur « eau » (ruissèlement, stockage,...).

La réalisation se fait sur deux chantiers qui se situent respectivement sur les communes des Salles-du-Gardon et de Branoux-les-Taillades :

- L'un d'éclaircie sur 2 hectares comprenant deux modalités de 1 hectare chacune :
 - répartition des rémanents (déchets de coupe laissés sur place)
 - broyage des rémanentsEn plus de ces deux modalités, le surcoût lié au tri des bois est évalué sur ce chantier.
- L'autre de reboisement sur 2 hectares comprenant deux modalités de 1 hectare chacune :
 - mise en andains des rémanents selon les courbes de niveau
 - mise en andains des rémanents dans le sens de la pente

Au printemps, l'ingénieure du Syndicat a accompagné le propriétaire des parcelles concernées pour le choix de l'entreprise qui effectuera les travaux.

Plusieurs visites des parcelles ont été réalisées en présence du propriétaire et des récoltants, le choix final étant revenu au propriétaire.

Puis, trois étudiants de l'Ecole des Mines d'Alès ont réalisé une mission de cinq semaines en amont du début des chantiers. L'objectif était double, demandant de réfléchir sur le dimensionnement d'un dispositif d'observation pour l'analyse du ruissellement avant, pendant et après les travaux forestiers, et de proposer des outils de suivi et de communication pour le projet expérimental de récolte de bois. Un comité de pilotage de l'opération a eu lieu le 21 juin, rassemblant les partenaires du projet, et pendant lequel les étudiants ont pu restituer leurs résultats sur la question des pratiques vertueuses de coupes de bois.

Le protocole de suivi du ruissellement a ensuite été mis en place avec l'aide de Pierre-Alain AYRAL, professeur à l'Ecole des Mines d'Alès. Des sondes ont été posées sur les deux parcelles des chantiers-test pour détecter l'humidité des sols et l'écoulement de l'eau. Suite aux travaux, il sera donc possible de comparer, avant et après, les données relatives à l'écoulement de l'eau. Le relevé de ces sondes se fait tous les mois.

Enfin, la coupe des bois sur le chantier de reboisement a débuté en octobre, le reboisement étant prévu pour l'hiver 2021-2022.

Au total, 17 déplacements ont été réalisés en 2021 par l'ingénieure du Syndicat pour les visites de parcelles, pose et relevé des sondes, et suivi de chantiers.

3.2. L'Observatoire de l'Equilibre Sylvo-Cynégétique du PNC

Devant les dégâts importants causés par les cervidés sur la forêt cévenole depuis de nombreuses années, le Parc National des Cévennes pilote un projet de mise en place d'un observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (OEASC).

L'objectif général est d'apprécier et de suivre de façon objective et partagée l'état d'équilibre entre le grand gibier et les activités en milieux agricole et forestier et plus particulièrement, en ce qui nous concerne, la pression exercée par le grand gibier sur la forêt.

L'OEASC doit permettre de centraliser les données relatives aux dégâts de gibier sur l'ensemble du territoire couvert par le Parc National des Cévennes, tant sur les propriétés privées que publiques (ONF, communes forestières). C'est un dispositif concerté basé sur un système d'alerte initié par des propriétaires et des forestiers par le biais d'un formulaire mis en ligne, complété par des relevés sur le terrain.

La mise en place de ce projet se fait en concertation avec les différents partenaires du Parc sur le territoire : les propriétaires privés (syndicats, coopérative, CRPF), les propriétaires publics (ONF, communes forestières) et différents acteurs concernés (fédérations de chasse, chambres d'agriculture, départements, région, ONCFS, IRSTEA). Le Syndicat du Gard y a été représenté par son administratrice Isabelle CORRE-HIRSINGER, très impliquée dans l'ensemble de la démarche.

Le projet repose sur deux outils :

- Un système d'alerte mis à disposition des propriétaires et gestionnaires forestiers par le biais d'un formulaire mis en ligne, basé sur le volontariat afin de disposer d'une remontée d'informations sur les peuplements touchés par les dégâts.



- Des relevés de terrains, effectués par des représentants des principaux acteurs, qui s'articulent autour de deux dispositifs distincts et complémentaires :
 - La réalisation de diagnostics sylvicoles
 - Le suivi des indices de consommations (IC) et d'abrouissement (IA)

La méthodologie du système d'alerte a été élaborée en 2017, les tests ont commencé début 2018 et parallèlement l'outil informatique a été développé courant 2018. Le Syndicat accorde tous les ans entre deux et quatre jours par an (automne) à l'Observatoire pour la réalisation des diagnostics sylvicoles en binôme avec un autre organisme partenaire de la démarche. En 2021, les 25 et 27 octobre ont été consacrés à l'opération d'inventaire des placettes du diagnostic terrain en binôme avec le CRPF et une demi-journée a permis de saisir les données.

Ces données collectées et centralisées, ainsi que les résultats issus des analyses constitueront un socle de connaissances mis à dispositions des différents acteurs. Ces données pourront être utilisées notamment dans le cadre de la gestion sylvicole ou de l'élaboration des plans de chasse. Elles permettront d'identifier les secteurs géographiques les plus touchés ou présentant les enjeux socio-économiques les plus importants. Enfin elles seront utilisées pour sélectionner les peuplements qui feront l'objet de diagnostics sylvicoles.

3.3. Implication au sein des Chartes Forestières de Territoire

Le Syndicat et le GDF sont représentés auprès de la CFT Pays Cévennes par plusieurs administrateurs (pour l'information à destination des élus) et l'ingénieure du Syndicat (pour la partie technique). Le Syndicat et le GDF sont impliqués dans le groupe « communication », le groupe « filière forêt-bois » et le groupe « valorisation du pin maritime ».

Une nouvelle charte a été élaborée pour la période 2021-2024. Le Syndicat a participé aux groupes de travail concertés en amont de l'élaboration de la nouvelle charte les 26, 27 et 29 janvier 2021 sur les thèmes de la coopération forestière, gestion forestière, multifonctionnalité et communication ainsi que la filière forêt-bois. Lors du renouvellement de cette charte, le GDF a proposé de porter une action de chantiers participatifs pour répondre aux attentes du grand public de découverte de la nature et de la réalité des travaux forestiers. Ces chantiers consisteraient en des séances de bénévolat en forêt pour réaliser des travaux simples (élagages, taille de formation, mise en andain de rémanents, restauration de passages d'eau ou de murets, ressemage de glands,...). Lors de ces journées, des rencontres avec des professionnels de la filière forêt-bois et des visites d'établissements forestiers pourraient également être organisées pour faire découvrir l'ensemble de la filière aux participants.

La commission « filière forêt-bois » s'est réunie le 3 septembre et le 23 novembre à Alès. Le président du Syndicat a également participé à la rencontre entre Madame la Ministre des Forêts du Congo, Rosalie MATONDO, et les acteurs de la filière forêt-bois du Pays Cévennes le 8 juillet 2021 à Portes (tourné sur le terrain) et au Pradel (réunion d'échanges).

Enfin, la commission « valorisation du Pin maritime cévenol » s'est réunie le 28 mai, le 7 juillet et se réunira le 15 décembre.



3.4. Les aides d'Alès Agglomération

Une enveloppe financière a été définie et votée par Alès Agglomération pour octroyer des aides directes, sous forme de subvention pour les travaux forestiers. Ces aides visent globalement à améliorer l'existant.

Le Syndicat fait partie du Comité de pilotage composé d'élus et de partenaires forestiers volontaires (ex : CRPF, Syndicat des Forestiers Privés, DDTM, Chambre d'Agriculture, Parc national des Cévennes, ONF, COFOR, Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles). Il a pour mission d'analyser les dossiers de demandes de subventions, afin de remettre un avis simple au Conseil communautaire d'Alès Agglomération. Le comité de pilotage de ces aides s'est réuni le 14 avril, 18 mai, le 5 juillet et 19 octobre.

3.5. Soutien à la création du Parc Naturel Régional des Garrigues

Le Syndicat fait partie du conseil d'administration de l'association APREG, association citoyenne pour la création du Parc Naturel Régional des Garrigues dont M. Bruno JULIEN est le président. Le président du Syndicat et l'administrateur référent de la zone Garrigue du GDF ont participé à l'AG de l'association des Amis du Parc naturel régional des Garrigues (APREG) le 19 octobre à Vers Pont-du-Gard. Le président a également participé à l'évènement « L'Eloge de l'Arbre » organisé au Pont du Gard par les amis du Parc Naturel Régional des Garrigues le 11 juin.

M. Bruno JULIEN quant à lui a présenté l'association aux adhérents du Syndicat lors de l'assemblée générale des Forestiers Privés du Gard le 25 septembre 2021.

3.6. Accompagnement des ASL GF du département

Le Syndicat a assisté à l'AG de l'ASL GF du Chambon le 9 août à la salle polyvalente du Chambon afin de suivre la progression de cette association qu'il a suivi en 2017 dans le cadre de CEVAIGOUAL.

Le Syndicat a également accompagné l'ASL GF de Saint Cau pour un projet de reboisement avec deux déplacements sur le terrain pour délivrer des conseils sur les essences à planter et un appui pour trouver les sources de subventions mobilisables.

Enfin, le Syndicat souhaite soutenir les propriétaires forestiers qui s'engagent dans une structure de regroupement de propriétaires. Ces derniers ont donc, depuis 2020, une réduction de 10 € sur leur cotisation au Syndicat. Ce tarif a été choisi car il correspond (en moyenne) au montant d'une cotisation à une association type ASL GF. Le propriétaire n'a donc pas de frais supplémentaire s'il adhère aux deux organismes.

4. Participation au développement de la filière bois

Le tiers seulement de l'accroissement biologique des forêts de notre département est récolté. A ce constat s'ajoute celui de la sous valorisation des bois produits par nos forêts et au manque de diversification dans leurs débouchés. Contribuer à lever les freins qui handicapent le développement économique de la filière bois de notre département est l'un des objectifs majeurs de notre Syndicat et de son bras technique, le GDF. Pour cela, ils s'engagent dans différentes actions :

augmentation de la récolte des bois, recherche de nouveaux débouchés, promotion du bois énergie.

4.1. La mobilisation des bois

Le Syndicat contribue à la mobilisation des bois dans le cadre des visites-conseils. En effet, l'ingénieure du Syndicat préconise à certains propriétaires une exploitation de leurs bois (en éclaircie, en coupe rase ou encore en coupe sanitaire). Elle les oriente ensuite vers la coopérative ou leur fournit un modèle de contrat de vente selon le volume de bois et la destination des produits. Le propriétaire peut alors contacter la coopérative ou un autre récolteur de bois avec certaines garanties conférées par le contrat de vente fourni. Le Syndicat peut fournir les coordonnées de certains exploitants lorsque le propriétaire souhaite traiter directement sans passer par la coopérative.

L'ingénieure rappelle également aux propriétaires l'importance d'une gestion durable des forêts.

L'ingénieur participe à des martelages aux côtés de la coopérative et notamment chez des adhérents du Syndicat. Cela permet de contrôler la qualité du marquage et d'apporter de l'aide à une entreprise locale. Sept jours ont été consacrés à cela en 2021.

4.2. Le développement du bois énergie

La mise en gestion des parcelles à la suite des visites ou aux diagnostics peut permettre d'alimenter les chaudières du département (dont celles du Fonds chaleur) et de Gardanne. Globalement le développement du bois-énergie permet d'envisager la relance de la gestion qui n'était pas économiquement envisageable par manque de débouchés pour des arbres à faible valeur ou déperissant, comme le châtaignier.

4.3. Participation à la CDPENAF

Le Syndicat participe à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (**CDPENAF**) qui se réunit une demie journée tous les mois pour examiner les demandes de modifications des documents d'urbanisme impactant les espaces agricoles, forestiers et naturels.

L'objectif de cette Commission est de limiter l'artificialisation des terres quand cela n'est pas nécessaire. Elle donne un avis au Préfet.

5. Diversification

Les fonctions de la forêt et ses services écosystémiques sont nombreux et variés. La classique production de bois possède en effet des alternatives avec d'autres productions et usages (trufficulture, bois artisanaux, agroforesterie).

5.1. La complémentarité agriculture-forêt

L'ingénieure du Syndicat peut être amenée à réaliser des visites conseil sur le thème de l'agroforesterie lorsque le propriétaire le demande. Elle peut alors le conseiller sur ce type de plantation qui apporte un ombrage aux cultures en diminuant l'évaporation de l'eau du sol. Des conseils sont prodigués sur le choix

des essences avec une attention portée à la biodiversité et au paysage, pour récolter à terme des bois de qualité apportant un revenu supplémentaire au propriétaire. La visite est l'occasion de présenter les aides et le dossier de demande de financement auprès de l'AFAC (Association Française Arbres Champêtres et Agroforesterie).

5.2. La trufficulture et la sylviculture truffière

Lors de ses visites, l'ingénieure du Syndicat peut avoir à prodiguer des conseils concernant la sylviculture truffière.

Les conseils peuvent alors orienter la gestion du propriétaire vers une sylviculture truffière lors de la plantation des arbres ou sur une parcelle existante. L'ingénieure préconise alors lors de sa visite quelques interventions pour améliorer la production de truffes : éclaircie légère, recépage, débroussaillage et travail du sol localisé.

5.3. Les bois artisanaux

Certains arbres et arbustes épars dans les bois et forêts du Gard sont de véritables petits trésors pour les métiers d'art (alisier, arbousier, aubépine, buis, cade, houx, sorbier). Leur bois est une matière première rare que recherchent de nombreux artisans d'art, au même titre que certaines singularités des bois comme les ronces, loupes ou brousses.

Le syndicat met en relation des professionnels souhaitant acheter des bois rares locaux avec des particuliers ou entreprises pouvant répondre à leur besoin.

Le président du Syndicat participe aux travaux du CETEF régional « bois d'artisanat ».

5.4. Les arbres médicinaux

La valorisation médicinale des espaces forestiers s'applique tout à fait au département du Gard qui possède un large choix d'essences aromatiques et médicinales (bourgeons de Pin maritime, feuilles de bouleau ou encore cornes du sorbier domestique). Les essences dites aromatiques et médicinales peuvent intéresser les propriétaires forestiers ainsi que les cueilleurs professionnels à la recherche de produits forestiers récoltables. Lorsque les propriétaires posent des questions sur les espèces médicinales, le Syndicat leur fournit deux fiches explicatives et les accompagne dans le choix des essences.

6. Fonctionnement : moyens, formation interne

6.1. Moyens, formation interne

Pour réaliser ses missions, le Syndicat emploie une secrétaire à mi-temps (Patricia ORTIZ) et une ingénieure forestière à temps plein (Astrid de MONTBRON).

Le Syndicat peut aussi compter sur ses 18 administrateurs qui s'investissent énormément et bénévolement sur différents dossiers et participent à des commissions et suivi d'actions en lien avec la forêt et l'espace rural. L'assemblée générale 2021 a vu partir un administrateur, Thierry GRUDE, qui a su donner de son temps et de son dynamisme au Syndicat durant trois années.

Le Syndicat a déménagé en 2018 avec ses partenaires, le CRPF et la Coopérative La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise, afin d'occuper de nouveaux bureaux plus fonctionnels. Le siège social est donc à présent au 6 Avenue des Platanes à Ribaute-les-Tavernes.

La secrétaire et l'ingénieure du Syndicat ont toutes deux suivi deux visioconférences de FRANSYLVA pour se former sur la nouvelle plateforme nationale de recensement de dégâts de gibier.

L'ingénieure du Syndicat a suivi trois webinaires de formation communication organisés par FRANSYLVA.

Le président et l'ingénieure du Syndicat ont tous deux suivi le séminaire de restitution Innov'ilex (webinaire et journée de terrain sur le thème de « la gestion durable du chêne vert au service de son innovation ») organisées par le CNPF et Forêt Méditerranéenne les 3 et 4 juin.

Le financement des actions techniques du Syndicat est assuré par la convention avec le Conseil Général du Gard, par les cotisations de ses adhérents et par des sous-traitances de faibles montants dans des actions techniques. Dans ce dernier cas, le Syndicat met en avant sa branche technique, le GDF. Le Syndicat effectue aussi des prestations (quelques journées par an) pour la Mairie de Nîmes (suivi du Clos Gaillard) et la Coopérative (appui au martelage de coupes, à la rédaction de plan simple de gestion). Il est rappelé que le poste d'ingénieur ne pourrait être conservé sans cette convention.

6.2. Comptabilité

Le Cabinet SAS AFG, Société d'Expertise Comptable de Saint-Christol gère les comptes du Syndicat depuis 2016 et produit annuellement un bilan financier. Les comptes sont suivis en interne par le trésorier Robert SOULIER.

Conclusion

Au cours de l'année 2021, le Syndicat des Forestiers Privés du Gard et son bras technique le Groupement de Développement Forestier Gardois ont poursuivi leurs différentes actions en les inscrivant clairement dans une perspective de développement durable, celui-ci alliant technique, économie, social et environnement.

Pour cela, ils ont multiplié les occasions de contacts avec les propriétaires forestiers : visites-conseils, réunions de sensibilisation et d'information, appui aux formations à la gestion forestière (FOGEFOR), site Internet, dialogue sur les réseaux sociaux, promotion des ouvrages forestiers et notamment « Proposition pour la Garrigue » ...

Cette année encore, ils ont ainsi amené un grand nombre de propriétaires forestiers à prendre conscience de la nécessité de mieux connaître et maîtriser la gestion de leurs forêts, en termes d'économie, d'emploi local, de transition énergétique, de bilan-carbone, de qualité de vie, de biodiversité et de qualité de sols, de l'air, de l'eau, bref d'environnement en général.

La participation à des manifestations grand public, comme les escapades nature, permet également de faire connaître et respecter les espaces boisés et de sensibiliser aux enjeux de la forêt et des risques auxquels elle est exposée.

Le Syndicat et le GDF sont également investis dans les actions de protection de l'environnement : Sites Natura 2000 du département, suivi du PDPFCI, Observation de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du territoire du Parc National des Cévennes, participation aux travaux et commissions du PNC ...

Ils s'impliquent également dans des démarches territoriales autour de la forêt pour structurer l'économie locale, telles que l'animation sur le territoire d'Alès Agglomération ou encore la participation active au sein des chartes forestières de territoire et notamment celle du Pays Cévennes.

Ils ont participé aux actions concourant à l'économie des filières spécifiques locales (bois-énergie, gemmage du pin maritime, châtaignier, truffes, bois d'artisanat, essences médicinales...).

Enfin, conscients des attentes de notre société en matière de fréquentation des espaces « naturels » forestiers (cadre de vie/paysages, randonnées, chasse, cueillettes, ressourcement, ...) et des enjeux écologiques auxquels la forêt peut apporter des solutions (limitation des effets dévastateurs des inondations, fixation des sols, épuration de l'eau et de l'air, biodiversité), ils les prennent en compte dans leurs actions, leurs messages, leurs grandes orientations.

La pertinence des actions réalisées par le Syndicat, et son bras technique le GDF, d'une part, se vérifie par le fait qu'ils sont de plus en plus sollicités pour participer à des réflexions, commissions... A titre d'exemples, signalons que le Syndicat participe au Comité de pilotage du Contrat territorial Occitanie du Pays Cévennes ; que les promoteurs du Parc naturel des Garrigues ont proposé au Syndicat un siège au conseil d'administration ; que le PETR Uzège-Pont-du-Gard a proposé une place au Syndicat dans son Conseil de développement) ; etc.

✚ d'autre part, se corrobore par le nombre croissant de ses adhérents. Ainsi, avec 525 adhérents, le Syndicat du Gard est le plus important en nombre d'adhérents des 13 syndicats d'Occitanie.

En conclusion, dans les années futures (2022 et au-delà), les actions relatées dans le présent compte-rendu d'activités doivent être poursuivies, voire amplifiées, car :

- les problématiques liées aux changements climatiques s'aggravent avec en corollaire l'augmentation de l'aléa « incendie », les dépérissements qui affectent certains peuplements forestiers y augmentant le risque feu
- la réussite de la transition énergétique implique l'inscription dans la durée des actions de sensibilisation auprès des forestiers privés détenteurs de la majorité de la ressource bois dans le département (bilan carbone neutre du bois énergie, stockage du carbone dans le bois-construction)
- enfin, le besoin de « consommation » des espaces naturels (forestiers) par le grand public est croissant et doit s'accompagner d'un « mode d'emploi » pour éviter le choc des « cultures » entre les citadins qui sanctuarisent la nature et les ruraux qui la façonnent pour la faire vivre et en vivre évitant ainsi la désertification des territoires ruraux. Au travers de son Label « Gard Pleine Nature », le Conseil départemental a sans doute un rôle à jouer dans ce domaine. Les démarches, à long terme, engagées en 2017 pour une meilleure acceptation sociale des récoltes de bois, démarches dans lesquelles le Syndicat s'est fortement impliqué, vont amener des partenariats (pas forcément coûteux : mise en commun de réseau, ...), pour une pleine efficacité de celles-ci. Le Conseil départemental doit y trouver sa place.



Annexes

Annexe 1 : Invitations aux journées d'information technique	I
Annexe 2 : Modèle de diagnostic de gestion.....	VIII
Annexe 3 : Gazette forestière du Syndicat « Auprès de nos arbres » N° 34.....	XI
Annexe 4 : Invitations aux escapades nature	XX
Annexe 5 : Invitation au webinaire sur le film « la Puissance de l'Arbre »....	XXIV
Annexe 6 : Documents relatifs à l'opération de « gestion durable des forêts cévenoles ».....	XXVI

Annexe 1 : Invitations aux journées d'information technique

Réunion d'information technique

Les arbres mellifères

Produire du bois et du miel en Cévennes

Chère adhérente, cher adhérent,

Le Secteur « Vallées des Gardons » du Groupement de Développement Forestier (GDF) a le plaisir de vous inviter à découvrir des arbres mellifères adaptés au contexte cévenol. Bien gérés, ceux-ci produisent du bois de qualité et constituent une abondante source de nourriture (pollen, nectar...) pour les abeilles.

Bernard CABANNES, forestier et apiculteur, vous fera partager ses nombreuses connaissances sur l'apiculture et les arbres mellifères. Après un court exposé en salle, au cours duquel il abordera les notions essentielles d'apiculture, il guidera et commentera une balade immersive dans sa forêt afin de vous permettre de vous familiariser avec quelques essences mellifères.

Rendez-vous
Le vendredi 28 mai 2021 à 9h
à Saint-André-de-Valborgne (Place de l'Eglise)

Programme

- ❖ **9h** : Accueil des participants par Bernard CABANNES, administrateur du Syndicat et du GDF.
- ❖ **9h15-10h45** : Exposé en salle sur les essences mellifères et les grands principes de l'apiculture.
- ❖ **10h45** : Départ groupé vers le GFA de l'Hom pour une visite sur le terrain.
Munissez-vous de chaussures de marche et d'un vêtement de pluie le cas échéant.
- ❖ **13 h** : Fin de la réunion.
Possibilité de poursuivre les échanges en extérieur autour d'un pique-nique apporté par chacun.

Pour la bonne organisation de cette réunion, merci de **confirmer votre inscription** par téléphone (06 84 19 18 65) ou email : technique@forestiersdugard.com

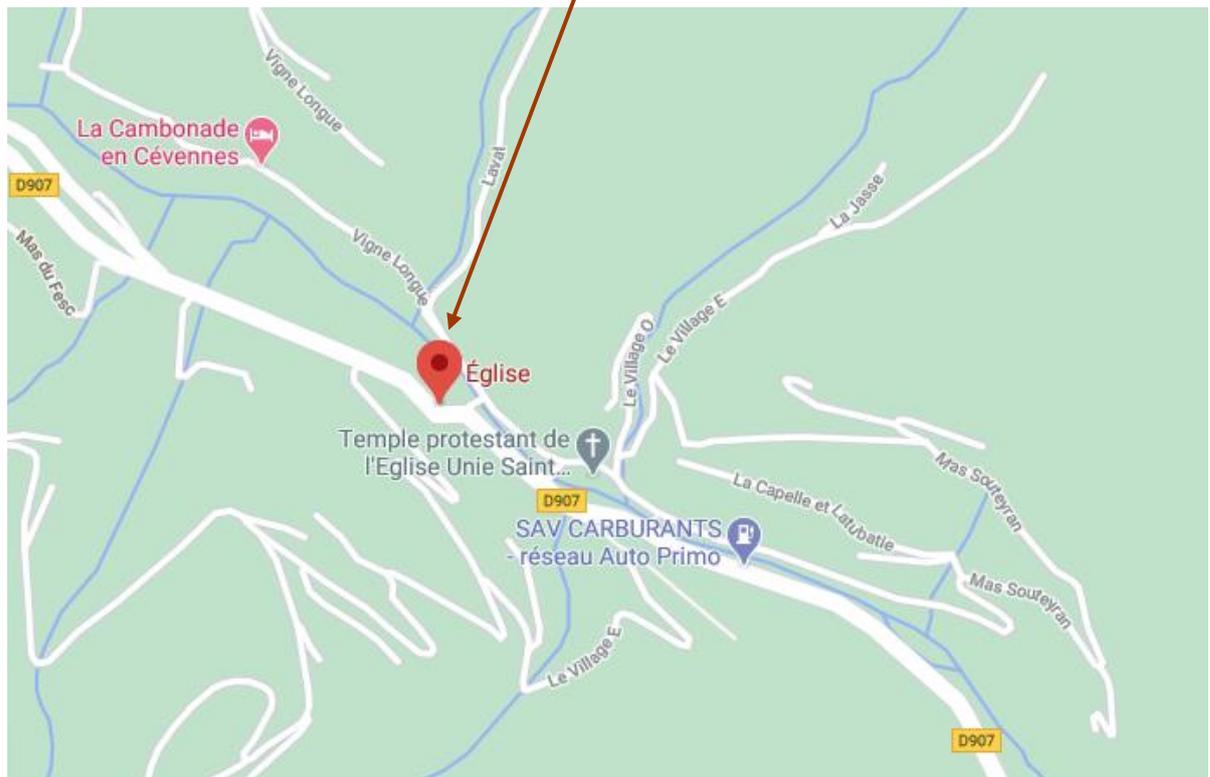
Les réunions d'information technique du GDF sont organisées à l'intention des adhérents du Syndicat et du GDF. Outre que ces réunions contribuent à enrichir vos connaissances forestières, elles vous fournissent l'occasion de dialoguer et de partager entre amis de la forêt.

N'hésitez pas à y convier vos voisins et amis forestiers afin d'agrandir la famille des propriétaires forestiers concernés par la gestion durable de leur patrimoine boisé.

Ces réunions sont gratuites.

Rendez-vous à Saint-André-de-Valborgne, à 9 heures,
sur le parking de la place de l'église

D907 vers
Bassurels
Florac



D907 vers Saumane
Saint-Jean-du-Gard



Au vu de la situation sanitaire :

- l'inscription à cette réunion d'information est **OBLIGATOIRE**
- les gestes de prévention seront de mise
- le port du masque est obligatoire

Merci de vous inscrire par mail à technique@forestiersdugard.com
ou par téléphone (06 84 19 18 65) avant le jeudi 27 mai.



Cette réunion d'information est organisée avec le soutien du Conseil départemental du Gard

Réunion d'information

De l'arbre à la charpente

Visite de l'Entreprise « A Tout Bois De Cœur »
Rencontre des géants de la forêt communale de Bessèges

Chère adhérente, cher adhérent,

A l'occasion de la 23^{ème} édition des Journées du Patrimoine de Pays dont le thème cette année est « **L'ARBRE, vie et usages** », le Groupement de Développement Forestier (Secteur des Cévennes Alésiennes) a le plaisir de vous inviter à la découverte des arbres « géants » de la forêt communale de Bessèges ainsi qu'à la visite de l'entreprise « A TOUT BOIS DE CŒUR » à Bessèges. Cet établissement spécialisé dans la construction des maisons à ossature bois et à basse consommation, des chalets, de la menuiserie... utilise autant que possible des bois récoltés dans le massif cévenol (châtaignier, cèdre, douglas, pin maritime, robinier...).

Rendez-vous
le vendredi 25 juin 2021 à 14h
à Bessèges sur le Parking de la Centrale Electrique
(voir plan d'accès au dos de l'invitation)

Programme

- ❖ **14h** - Parking de la Centrale électrique/orée de la forêt : accueil des participants par M. Jacques MOLLE, Maire-Adjoint à la Culture de Bessèges, M. Francis MATHIEU, Président du Syndicat des Forestiers Privés et M. Daniel DEMATEIS référent du Secteur Cévennes Alésiennes du GDF.
- ❖ **14h15** : Parcours dans la forêt communale de Bessèges à la découverte des arbres « géants ».
- ❖ **16h15** : Visite de l'Entreprise A TOUT BOIS DE COEUR et échanges avec M. Daniel SECHET, gérant.
- ❖ **17h30** : Fin de la réunion.



Charpente en châtaignier – Photo A TOUT BOIS DE COEUR

Pour la bonne organisation de cette réunion, merci de **confirmer votre inscription** par téléphone (06 84 19 18 65) ou email : technique@forestiersdugard.com

Les réunions d'information technique du GDF sont organisées à l'intention des adhérents du Syndicat et du GDF. Outre que ces réunions contribuent à enrichir vos connaissances forestières, elles vous fournissent l'occasion de dialoguer et de partager entre amis de la forêt.

N'hésitez pas à y convier vos voisins et amis forestiers afin d'agrandir la famille des propriétaires forestiers concernés par la gestion durable de leur patrimoine boisé.

Ces réunions sont gratuites.

RENDEZ-VOUS à 14 heures sur le Parking de la Centrale électrique de Bessèges

Rue du Devès anciennement Rue Antoine Deparcieux

Suivre les flèches
REUNION FORÊT
à partir de là



D17 vers
Peypremale

Forêt Commune de Bessèges

D51 vers
Saint-Ambroix
Alès

D146 vers
Robiac-Rochessadoule
Le Martinet, La Grand-Combe

Entreprise A TOUT BOIS DE COEUR
vers 16 h - Rue Docteur Paul Vermale à Bessèges



Au vu de la situation sanitaire :

- l'inscription à cette réunion d'information est obligatoire
 - les gestes de prévention seront de mise
 - le port du masque est obligatoire lors de la visite de l'Entreprise
- Merci de vous inscrire par mail à technique@forestiersdugard.com ou par téléphone (06 84 19 18 65) avant le jeudi 24 juin 2021.**

Réunion d'information technique La châtaigneraie à bois cévenole face au réchauffement climatique...

Chère adhérente, cher adhérent,

Le Secteur « Viganais » du Groupement de Développement Forestier (GDF) a le plaisir de vous inviter à découvrir les possibilités (techniques et financières) qui s'offrent à vous, en tant que propriétaire forestier, pour aider vos peuplements forestiers, et notamment vos châtaigneraies à bois, à s'adapter au réchauffement climatique.

En prenant comme exemple concret, le territoire de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) de Saint-Cau, deux intervenants techniques animeront la matinée : une représentante du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) et un représentant du Bureau d'étude ALCINA.

Rendez-vous le vendredi 8 octobre 2021 à 9h à Arre (parking de l'ancienne gare)

Programme

Munissez-vous de chaussures de marche et d'un vêtement de pluie le cas échéant

- ❖ **9 h** - Accueil des participants par Jean-François DROMEL, président du GDF, et par Jean-Marc NOUGUIER, référent du GDF pour le Secteur Viganais
- ❖ **9h15** - Départ groupé vers les parcelles de l'ASLGF de Saint-Cau à Aumessas où seront présentés :
 - ↳ l'historique de l'ASLGF de Saint-Cau par son président Jean-François DROMEL,
 - ↳ les aides financières liées à l'adaptation des peuplements au réchauffement climatique par le CRPF
 - ↳ et, au vu de cas concrets sur le terrain, les techniques sylvicoles conduisant à rendre les forêts résilientes par ALCINA.
- ❖ **12h30** : Fin de la réunion.

Possibilité de poursuivre les échanges en extérieur autour d'un pique-nique apporté par chacun.

Pour la bonne organisation de cette réunion, merci de **confirmer votre inscription** par téléphone (06 84 19 18 65) ou email : technique@forestiersdugard.com

Les réunions d'information technique du GDF sont organisées à l'intention des adhérents du Syndicat et du GDF. Outre que ces réunions contribuent à enrichir vos connaissances forestières, elles vous fournissent l'occasion de dialoguer et de partager entre amis de la forêt.

N'hésitez pas à y convier vos voisins et amis forestiers afin d'agrandir la famille des propriétaires forestiers concernés par la gestion durable de leur patrimoine boisé.

Ces réunions sont gratuites.

Annexe 2 : Modèle de diagnostic de gestion

Forêt appartenant à M, Mme ...

Coordonnées et qualité du contact	Prénom Nom	Téléphone	E-Mail
<i>Qualité</i> : Propriétaire	<i>Commune</i> :		<i>Surface boisée</i> : ha
<i>Ingénieure forestière</i> : Astrid de MONTBRON			<i>Date de visite conseil</i> :

ORIGINE DE LA VISITE

INVESTISSEMENT ET OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE

Historique :

Travaux :

Limites :

Objectifs : A définir au moment de l'entretien avec le propriétaire : amélioration ou transformation de l'existant (adaptation au changement climatique), vente de bois, garantir l'autoconsommation, transmettre (héritage), protection contre l'incendie, agrément, chasse, sylvopastoralisme, ...

DIAGNOSTIC FORESTIER

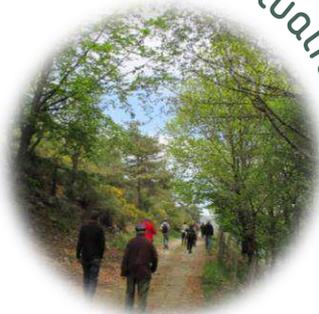
Type de peuplement :	
Composition (essences) et vigueur :	
N° des parcelles cadastrales concernées :	Superficie :
Nature et description du sol :	
Situation topographique et % de pente :	
Altitude :	
Espèce(s) remarquable(s) le cas échéant :	

**Annexe 3 : Gazette forestière du Syndicat « Auprès de nos arbres »
N° 34**

Emploi du feu et réglementation



Sylviculture préventive



Actualités



Calendrier fin 2021

EDITORIAL – Les « gestes barrière » de la PFCI !

A l'instar des « gestes barrière » sanitaires qui contribuent à éviter la propagation de la Covid et de ses variants, il existe des « gestes » élémentaires et d'autres plus sophistiqués pour éviter ou limiter la propagation des incendies dans les forêts.

Il va en être question dans ce nouveau bulletin d'information presque exclusivement consacré à la PFCI (Protection des Forêts Contre l'Incendie).

Parmi les gestes élémentaires, qui concernent tous les citoyens, il y a le jet de mégot de cigarette par les fenêtres des voitures. C'est la cause de nombreux départs de feux qui parfois prennent des proportions catastrophiques. Idem pour l'irresponsable jet de bouteilles depuis les voitures ou bien leur abandon dans le milieu naturel qui sont autant de source de mise à feu (effet loupe). On aura garde également de faire un barbecue ou un feu aux abords des massifs boisés ou des friches. Là encore les exemples d'incendies gigantesques, partis d'un feu (pour la grillade) mal éteint, sont légion, parfois même en bordure de rivière. Responsabilité de tous également, y compris des communes, du Département et de l'Etat : le débroussaillage. Auprès des maisons et des accès à celles-ci pour les particuliers ; le long des voies publiques pour les collectivités.

Enfin, il y a les interventions, dans et aux abords de nos forêts, que nous, propriétaires forestiers, pouvons mettre en œuvre selon nos moyens, le contexte et les circonstances. Des exemples et des témoignages vous sont donnés dans les pages suivantes.

C'est le gage d'une forêt loin de la désolation que nous rapportent les médias après les incendies apocalyptiques du Var, de la Grèce, de Californie...

Francis MATHIEU

Président du Syndicat des Forestiers Privés du Gard

HOMMAGE à Luc TEISSONNIERE, le patron de la scierie des Plantiers qui a perdu la vie, le 11 mai, dans le double homicide perpétré sur les lieux même de son entreprise.

Inutile de revenir sur les circonstances de ce drame, les médias s'en sont faits largement l'écho. Sinon, à l'instar de tous ceux qui le connaissaient, pour en souligner l'absurdité tant Luc TEISSONNIERE était apprécié pour ses qualités humaines.

Diplômé de l'Ecole du bois de Luchon, il avait créé son entreprise en 1992. D'emblée il l'avait spécialisée dans la transformation du bois de châtaignier. Plus qu'un matériau nécessaire à son activité, le châtaignier était pour lui une passion. De ce bois, parfois « réboussier », il savait tirer le meilleur : charpente, parquet traditionnel, sciages à façon... Son professionnalisme, son savoir-faire étaient reconnus bien au-delà de notre département.

C'était aussi un fidèle ami des forestiers. Nous avons partagé des voyages d'étude avec lui. Au sein de la Commission « forêt » du Parc des Cévennes, dont il faisait partie, nos positions étaient les mêmes. De nombreuses fois, nous l'avons sollicité pour intervenir dans nos formations et dans nos réunions d'information technique. Il le faisait toujours avec enthousiasme, compétence, pédagogie et jovialité.

Il nous restera de lui de grands éclats de rire et un engagement peu commun pour la forêt et surtout bien sûr pour le châtaignier dont il savait si bien parler. Il laissera également son empreinte, aussi durable qu'est le bois de châtaignier, dans de nombreux mas cévenols qu'il a contribué à joliment rénover.

Nous nous associons à la peine de son épouse et de ses deux enfants, très dignes dans l'épreuve, à sa famille, à ses amis. Adieu Luc. Tu avais 55 ans et encore tant de projets...

Prévention des incendies de forêt



De Cyrille ANGRAND, Chef de service Environnement-Forêt
Direction départementale des territoires et de la mer

Quelle est la réglementation applicable aux propriétaires forestiers dans le Gard ?

Réglementairement, ni le code forestier, ni aucun arrêté préfectoral n'impose l'entretien des espaces forestiers au titre de la prévention des incendies de forêt. Pour autant, plusieurs actions forestières sont juridiquement encadrées par la réglementation forestière dans l'objectif de prévenir les incendies ou d'en limiter leur intensité.

L'emploi du feu

L'emploi du feu à moins de 200 mètres des espaces forestiers, landes et garrigues **est strictement interdit du 15 juin au 15 septembre de chaque année**¹. Cette interdiction s'applique aussi aux propriétaires forestiers. Elle concerne tout type d'apport de feu en forêt, cigarette comprise. Attention, en fonction de la sensibilité de la végétation et de l'état de sécheresse, cette période peut être avancée plus tôt en juin, ou prorogée au-delà du 15 septembre.

De plus, certaines années, des périodes strictes d'interdiction peuvent être fixées à d'autres périodes de l'année (comme la fin de l'hiver avant la reprise de la végétation).

En dehors de ces périodes d'interdiction stricte, l'usage du feu reste encadré par la réglementation forestière, notamment en l'interdisant dès lors que le vent est supérieur à 20 km, ou en imposant que le feu soit sous surveillance continue, avec des moyens d'extinction à proximité. Le fait que le brûlage reste autorisé à certaines périodes pour les propriétaires forestiers n'empêche pas d'essayer de limiter autant que possible les fumées, source de pollution aux particules fines, en assurant une période de séchage.

Pour plus de détail, se référer à l'arrêté préfectoral n°2012-2440013 du 31 août 2012

La réalisation de certains travaux forestiers en période à risque

Les causes accidentelles d'incendies liés à des **travaux** de particuliers et à des travaux professionnels représentent près d'un tiers des départs de feux en région méditerranéenne. En effet, l'usage de certains matériels ou engins dans les massifs ou à proximité peut être à l'origine d'un départ de feu par échauffement ou production d'étincelles. C'est pourquoi, depuis l'année dernière, **un arrêté préfectoral réglemente l'usage de certains matériels dans le cadre de la prévention des incendies de forêt.**

C'est ainsi qu'en fonction du **niveau de vigilance incendie de forêt**, l'usage de tout appareil ou matériel pouvant être à l'origine d'un départ de feu par échauffement, rotation de pièces métalliques à grande vitesse, flamme nue ou production d'étincelles peut être interdit.

Certains travaux forestiers sont concernés par cette réglementation. Il s'agit notamment de :

- certains travaux mécaniques forestiers (gyrobroyeur forestier, épareuse, ...) et certains travaux d'entretien des espaces verts, espaces naturels ou bords de voirie nécessitant l'usage de matériels thermiques portatifs (tronçonneuse, débroussailluse, ...),
- certains travaux mécaniques de terrassement tel que le broyage de cailloux, l'usage de trancheuse, les brise roches type BRH, ...

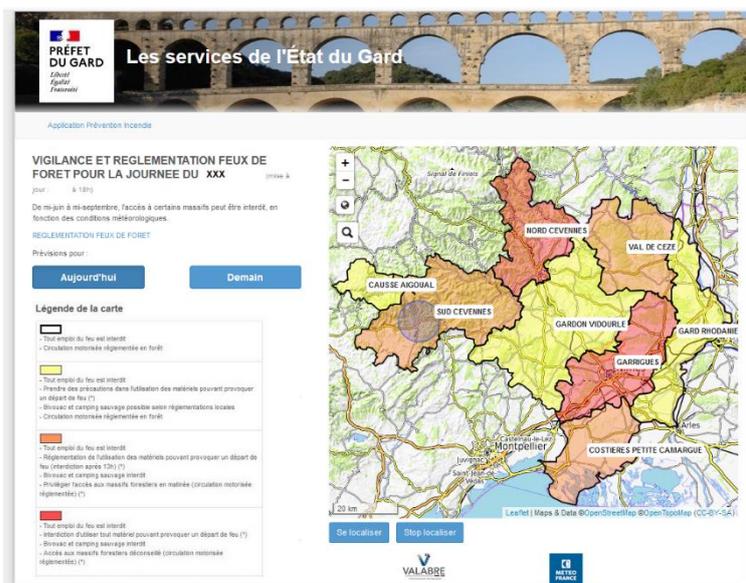
Le **niveau de vigilance incendie de forêt** est déterminé quotidiennement par le préfet pour chacune des huit zones météorologiques du département du Gard sur la base des prévisions de la cellule spécialisée « feux de forêt » de Météo France. Il tient notamment compte du risque d'éclosion et des vitesses potentielles de propagation d'un feu. Trois niveaux de vigilance sont déterminés. Adossés à ceux-ci, de simples recommandations ou des interdictions :

Niveau de vigilance incendie de forêt	Usage de matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu par échauffement, rotation de pièces métalliques à grande vitesse ou production d'étincelles
JAUNE	Autorisé sous réserve que la sécurité soit assurée en permanence par un dispositif de prévention et d'extinction approprié, défini à l'appréciation du responsable des travaux.
ORANGE	Autorisé seulement sur la plage horaire de 5 h à 13 h, sous réserve que la sécurité soit assurée en permanence par un dispositif de prévention et d'extinction tel que défini dans l'arrêté préfectoral ² (par exemple, 1 extincteur de 9 litres à eau pour intervention sur départ de feu de végétation)
ROUGE	INTERDIT

¹ Voir arrêté préfectoral n°2012-2440013 du 31 août 2012

² Voir arrêté préfectoral DDTM-SEF-20200071 du 15 juin 2020

Prévention des incendies de forêt



Carte de vigilance incendies de forêt : les 8 zones du Gard

Les obligations légales de débroussaillage³

Celles-ci sont obligatoires dès lors qu'une construction ou certains équipements sont présents à proximité des espaces forestiers, landes ou garrigues. Cela veut donc dire qu'en l'absence de construction ou équipements, la loi n'impose pas le débroussaillage des forêts.

Par contre, dès lors qu'une construction est présente en zone forestière (moins de 200m d'un espace naturel combustible), celle-ci doit être **débroussaillée sur une profondeur de 50 mètres**. Le débroussaillage consiste à :

- couper la végétation herbacée et arbustive,
- mettre à distance les houppiers des arbres (3 mètres entre houppiers),
- élaguer sur au moins 2 mètres le tronc des arbres conservés.

Il est possible de conserver des bouquets d'arbres si leur surface est inférieure à 80 m² et que la végétation inférieure est éliminée.



Exemple de débroussaillage ©DDTM

Lorsqu'une voirie ouverte à la circulation publique traverse une zone forestière, une lande ou des garrigues, cette voirie doit être débroussaillée selon les mêmes principes sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la chaussée.

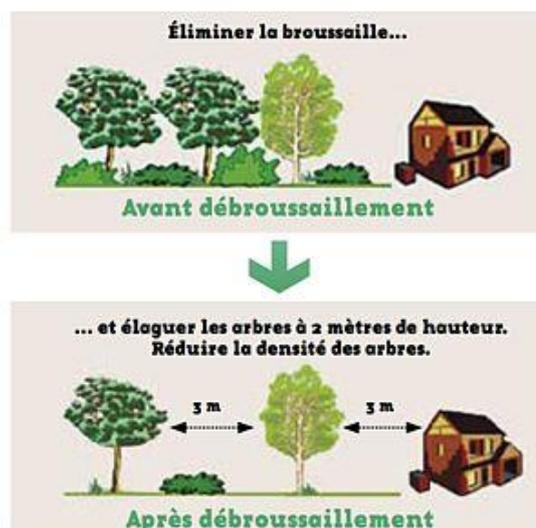
Ces obligations de débroussaillage sont de la responsabilité du propriétaire de la construction ou du gestionnaire de la voirie. Le propriétaire forestier voisin ne peut s'opposer à leur réalisation si celle-ci doit être réalisée sur son bien forestier. Il peut cependant réaliser lui-même les travaux de débroussaillage au profit du bien voisin à défendre. Il en prend alors la responsabilité.

Le nettoyage des coupes de bois post-exploitation

Celui-ci n'est actuellement pas rendu obligatoire dans le département du Gard. Attention cependant, un maire peut réglementer le nettoyage des coupes de bois sur sa commune par arrêté municipal. Il appartient au propriétaire forestier et à son exploitant de se renseigner auprès de la commune du lieu de situation de la coupe de bois.

De plus, si la coupe de bois a nécessité une autorisation préfectorale, il est fréquent que celle-ci mentionne l'obligation de nettoyage de la coupe de bois pour les parties situées à moins de 50 mètres d'habitation, de voirie publique ou de sentier de randonnées.

Pour plus d'information sur la prévention incendie dans le Gard et pour accéder à l'ensemble des arrêtés préfectoraux cités dans cet article rendez-vous sur : <https://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret>



³ Voir arrêté préfectoral n°2013007-008 du 8 janvier 2013

Sylviculture préventive du feu



Quelques moyens concrets pour lutter contre le feu

Dans l'arsenal des moyens de prévention et de protection contre les risques d'incendies, l'Etat et les Collectivités interviennent par la surveillance des massifs forestiers pendant les périodes à risque ainsi que par des aménagements structurants (tours de guet, ouverture et entretien de pistes, installation de pare-feux, création et entretien de coupures de combustible...). A leur niveau ou en se regroupant en Associations de DFCL, les propriétaires forestiers peuvent lutter à travers la mise en œuvre de techniques sylvicoles appropriées ou en nouant des partenariats avec d'autres utilisateurs de l'espace (éleveurs, castanéiculteurs...) qui contribuent à son entretien.

Les photos ci-après vous montrent quelques exemples de réalisation dans diverses forêts privées de notre département. L'important est toujours d'éliminer la broussaille des sous-bois qui propage le feu et le communique aux houppiers. Le sylvopastoralisme ① tout

comme l'entretien de la châtaigneraie ② permettent de créer des mosaïques dans les massifs forestiers où le feu perd de sa dynamique et, donc, est plus facile à combattre. Il en est de même pour des peuplements naturels ou plantés où la densité d'arbres (favorisée par le sylviculteur) est telle que l'ensoleillement arrivant au sol est faible (donc pas ou peu de broussaille) mais suffisant pour assurer la croissance des arbres en place ③④⑤.

Enfin, pour rester sur l'essentiel des principes de sylviculture préventive du feu, les catalogues de stations forestières permettent aujourd'hui de choisir les essences de reboisement ou les espèces spontanées à privilégier car les mieux adaptées au réchauffement climatique. Elles sont souvent celles qui résistent le mieux à d'éventuels incendies.



1

Après une forte éclaircie et élagage du taillis initial de chênes, les ovins entretiennent cet espace faisant une coupure de combustible en protection du boisement de conifères plantés à l'arrière



2

Châtaigneraie à fruits renouvelée il y a 10 ans régulièrement entretenue



3

Peuplement de cèdres de l'Atlas élagués de 35 ans faiblement éclaircie. Le + : les peuplements de cèdre sont parmi les moins combustibles, bien moins que certains peuplements feuillus, et il est une des essences phare pour l'adaptation au réchauffement climatique



4

Peuplement de tilleuls élagués de 30 ans modérément éclaircie. Le + : le tilleul est très mellifère



5

Peuplement d'aulnes à feuilles en cœur élagués de 25 ans non éclaircie. Le + : ils fixent l'azote de l'air et ainsi enrichissent les sols

Témoignages de propriétaires

Des aménagements forestiers en Garrigue, travail de père en fils

Marc MAZERT, propriétaire à Caveirac

Cette parcelle de garrigue de 25 hectares abandonnée aux portes de Nîmes a été achetée par mon père à la fin des années 60 avec le projet d'y procéder à des travaux d'aménagements pour la rendre moins sensible aux feux de forêts.

Dans un premier temps, il a fallu créer un réseau de chemins pour rouvrir les accès totalement refermés. Cette opération réalisée avec des engins de travaux publics acquis pour l'occasion a duré plusieurs années. Dans le même temps, deux **coupures de combustibles** d'une largeur de 60 à 80 mètres ont été réalisées perpendiculairement au sens des vents dominants et plus particulièrement du mistral afin de ralentir la progression du feu lors de ces épisodes de vents violents.

Puis des **plantations** ont été mises en place avec un choix d'essences constitué pour l'essentiel de cèdres du Liban mais également de pins laricio de Corse, de pins noirs d'Autriche, de pins de Salzmann, de sapins de Céphalonie et de Calocèdres. Il s'agissait de tenter d'introduire des essences capables de s'adapter aux conditions spécifiques de la garrigue et plus résistantes au feu.

Enfin et durant plusieurs années, d'intenses **travaux de débroussaillage et d'élagage** ont permis de rouvrir le

taillis de chênes verts et d'arbousiers sur près des deux tiers de la surface de la parcelle.

J'ai repris il y a peu la gestion à plein temps de cette propriété familiale et l'un de mes principaux objectifs est d'en améliorer la protection contre les feux de forêt.

Le recul sur les plantations réalisées il y a maintenant 40 à 50 ans permet de constater que les cèdres ont réussi leur implantation ainsi que les calocèdres et quelques sapins de Céphalonie mais que les différentes essences de pins ne se sont pas acclimatées.

Quant aux coupures de combustibles qui se sont refermées faute d'entretien, elles ne remplissent plus leur office.

Mes objectifs face à ce constat sont tout d'abord de réduire le taillis de chênes autour des peuplements de cèdres afin d'en favoriser le développement et de rouvrir et d'élargir le réseau de chemins.

Il s'agira ensuite de débroussailler les abords des peuplements de chênes pubescents afin d'en faciliter la régénération naturelle.

Enfin, j'envisage de développer un projet de sylvo-pastoralisme pour accompagner et maintenir le débroussaillage en bordure des chemins et des limites de la propriété proches de zones habitées.

Création d'une barrière verte en Cévennes

Jony BRES, propriétaire à Soustelle

En forêt méditerranéenne, la création d'une barrière verte peut s'avérer judicieuse afin de **provoquer une rupture dans la végétation potentiellement combustible**, notamment en ce qui concerne les pins maritimes. Selon la morphologie du terrain et des limites de parcelles ou de propriétés, on peut envisager de créer une bande ou un bosquet, idéalement situé en ou vers la crête pour optimiser la rupture.

Pour ma part je souhaite tester cette année une barrière constituée d'aulnes. Cette essence reste chargée de feuilles vertes à la belle saison et est surtout très peu combustible, tout en ayant, de plus, cette propension à enrichir le sol par la fixation de l'azote contribuant ainsi à l'amélioration des sols. Ayant planté en 2017 quelques spécimens en bord de route sur un terrain schisteux assez peu fertile pour expérimentation, j'observe que certains arbres atteignent 3 à 4 mètres de hauteur en à peine quatre ans.

Les aulnes de Corse ou aulnes à feuilles en cœur sont bien connus des forestiers, quant à l'aulne du Caucase, il gagnerait à être connu ! Avec un port qui correspond plus à un arbre forestier, il est résistant au gel, à la neige, au givre ainsi qu'à une relative sécheresse. Il sera néanmoins prudent les premières années de lui apporter de l'eau à



Jony BRES entouré d'un aulne du Caucase (à gauche) et d'un aulne de Corse (à droite)

deux ou trois reprises pendant l'été. Avec le réchauffement climatique en cours, cette mesure pourra s'avérer nécessaire également sur bien d'autres espèces, sauf si par bonheur un été pluvieux se reproduit comme en 2015 !

SylvoTrophée du Parc National des Cévennes

Le Parc National des Cévennes a organisé cette année la seconde édition du SylvoTrophée qui vise à valoriser la gestion durable des forêts, situées dans la Zone Parc, en combinant les aspects sylvicoles, écologiques et socioculturels. Jony BRES, adhérent de Soustelle, qui pratique une gestion dynamique de ses peuplements de douglas pour les orienter vers une forêt à couvert continu, participait à ce concours. Il a obtenu les vives félicitations du jury mais c'est finalement la forêt de la SOMICAL, située sur le causse Méjean en Lozère, qui a remporté le trophée.



POUR RAPPEL : le Parc National des Cévennes recense les dégâts de gibier

Propriétaires forestiers de la Zone Parc, si vous constatez des dégâts de gibiers sur la régénération naturelle de vos parcelles ou sur vos reboisements, pensez à déclarer ces dégâts à l'Observatoire de l'Equilibre Agro-Sylvo-Cynégétique (cf. *Après de nos arbres n°30*) via le système d'alerte créé à cet effet. Grâce à vos déclarations, les partenaires de l'Observatoire pourront identifier les zones les plus touchées par les dégâts des ongulés sauvages et cibler les enjeux du territoire. Pour en savoir plus ou signaler des dégâts en forêt, rendez-vous sur le site : oeasc.cevennes-parcnational.net

Nouvelles aides financières pour des travaux forestiers

Appel à projets Label Bas Carbone

La fédération FRANSYLVA soutient les adhérents ayant des projets forestiers valorisant la **séquestration du carbone par un processus simplifié** (boisement, reconstitution de peuplements forestiers dégradés, conversion de taillis en futaie sur souche). Surface éligible à partir d'1 ha, aides financières entre 60 et 80% du projet. Pour plus d'information contactez-nous sur technique@forestiersdugard.com ou 06 84 19 18 65

Plan de Relance pour le renouvellement forestier

Si vous avez des peuplements sinistrés par la sécheresse ou des phénomènes biotiques, des peuplements vulnérables au changement climatique, ou tout simplement des peuplements pauvres, vous pouvez bénéficier entre 60 et 80% d'aide sur des projets de reboisement, enrichissement, régénération naturelle maîtrisée ou dépressage, **sans limite de surface minimale**. Projet à déposer **avant le 31 décembre 2021** sur <https://connexion.cartogip.fr/>



L'ARBRE DU JOUR : LE CEDRE

A partir de la Flore forestière illustrée de l'IDF

Caractères biologiques

Ce conifère pouvant atteindre 40 mètres de haut dans les meilleures stations et vivre plusieurs centaines d'années se reconnaît à son écorce grisâtre et écailleuse, ses petites aiguilles groupées en rosette sur les rameaux, et ses cônes ovoïdes dressés sur les branches.

Distribution géographique

Introduit dans notre région méditerranéenne, le cèdre vient, à l'origine, des montagnes de l'Afrique du Nord (cèdre de l'Atlas) ou de la région méditerranéenne orientale (cèdre du Liban). Il affectionne les conditions climatiques de l'étage supraméditerranéen. Cette espèce supporte les fortes sécheresses et les conditions hydriques irrégulières ainsi que les hivers froids et neigeux. Le cèdre s'accommode de sols variés (calcaires ou siliceux), mais attention, il ne supporte pas les sols compacts et hydromorphes trop argileux ! Dans notre département, la majorité des peuplements de cèdre sont plantés. Cet arbre se régénère très facilement pour peu que le sous-étage ne soit pas trop dense.

Usages

Le cèdre est un excellent bois d'œuvre aux propriétés mécaniques élevées, très apprécié et utilisé de longue date. Cet arbre a également une valeur paysagère et ornementale. Enfin, avec un feuillage et une litière compacte peu combustibles, avec une densité du houppier qui limite le sous-étage, et avec peu de branches basses, cette espèce présente une faible sensibilité à l'incendie.



Reprise des journées d'information

Après une année 2020 très perturbée où toutes nos réunions d'information technique ont dû être annulées les unes après les autres, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons pu reprendre fin mai ces sorties en forêt, didactiques et conviviales, organisées par les différents Secteurs du GDF (Groupement de Développement Forestier), bras technique du Syndicat. Rappelons que ces réunions sont organisées, chez un adhérent, à l'intention des adhérents du Syndicat/GDF et que ceux-ci peuvent y convier leurs amis et connaissances intéressés par les questions forestières.

Les arbres mellifères ou comment produire du bois et du miel en Cévennes

Le vendredi 28 mai, une vingtaine de personnes se sont retrouvées à Saint-André-de-Valborgne pour une matinée d'information organisée par le Secteur « Vallées des Gardons » du GDF afin de découvrir les arbres mellifères adaptés au contexte cévenol.

Bernard CABANNES, propriétaire forestier et apiculteur, nous a fait partager ses nombreuses connaissances sur l'apiculture et les arbres mellifères. Après un exposé en salle, une balade immersive dans sa forêt nous a permis de nous familiariser avec quelques essences mellifères (sorbiers, érables, noisetier de Byzance, tilleuls, merisier,...). Bien gérés, ces arbres produisent du bois de qualité et constituent une abondante source de nourriture (pollen, nectar...) pour les abeilles.

Escapade nature - Prendre un bain de forêt

Connus dans notre pays depuis la sortie du livre de Georges PLAISANCE, en 1975, « Forêts et santé », les bienfaits prodigués par l'immersion en forêt ont été évalués scientifiquement par les Japonais qui ont codifié la pratique des « bains de forêt » dans le panel des médecines douces anti-stress. Notre président, Francis MATHIEU, en a présenté les principes en les rattachant au fonctionnement de la forêt.



De l'arbre à la charpente

A l'occasion de la 23ème édition des Journées du Patrimoine de Pays, qui avaient pour thème cette année « L'ARBRE, vie et usages », le Secteur des Cévennes Alésiennes du GDF nous a emmené à la découverte des arbres « géants » de la forêt communale de Bessèges : robinier, pin maritime, cèdre et douglas. Après l'accueil à l'orée de la forêt par Jacques MOLLE, adjoint au Maire, Francis MATHIEU, familier des lieux (sa forêt étant riveraine), a présenté à la trentaine de participants les différentes essences rencontrées (origine, écologie, usages...).

Ensuite, la visite de l'entreprise A TOUT BOIS DE COEUR (toute proche) a dévoilé le devenir de ces arbres. Cet établissement spécialisé dans la construction des maisons à ossature bois et à basse consommation utilise autant que possible des bois récoltés dans le massif cévenol.



Sortie scolaire en forêt avec les enfants de l'école de Saint-Jean-du-Gard

La classe de CM1 de l'école primaire de Saint-Jean-du-Gard a découvert la forêt de notre vice-Présidente Jeannine BOURRELY, aux côtés de leur institutrice et de l'ingénieure forestière du Syndicat. Ils ont été sensibilisés aux fonctions environnementales de la forêt, ont appris à reconnaître plusieurs essences d'arbres et ont pu observer des dégâts de cervidés sur les jeunes arbres. Ils ont surtout apprécié une sortie au grand air dans une forêt diversifiée, gérée et entretenue !

Calendrier fin 2021



Journées d'information du Syndicat

- ❖ Automne : « L'ADAPTATION DES PEUPELEMENTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE » dans le secteur « Viganais » du GDF



En tant qu'adhérents, vous recevrez une invitation papier pour la réunion de votre secteur et une par email pour l'intégralité des journées du Syndicat et du CRPF, toutes gratuites. N'hésitez pas à transmettre l'information aux propriétaires forestiers de votre connaissance.

Escapades Nature animées par le Syndicat



- ❖ 18 août : « LE MONDE VIVANT DE LA FORET » à Saint-André-de-Valborgne avec Bernard CABANNES
- ❖ 21 août : « PRENDRE UN BAIN DE FORÊT » à Robiac-Rochessadoules avec Francis MATHIEU
- ❖ 6 octobre : « QUAND LA FORET REVELE SES COULEURS » à Saint-Jean-du-Gard avec Pierre VIREVAIRE et Bernard CABANNES

Journées d'information du CRPF



Octobre : REALISER UN BOISEMENT FORESTIER SUITE A UN INCENDIE (Costières)
Découverte des reboisements forestiers privés suite au feu de Générac en 2019. Présentation des projets accompagnés financièrement par des entreprises dans le cadre de la compensation au défrichement et de la compensation carbone.
Pour tous renseignements supplémentaires et inscription, contactez le CRPF au 04 66 60 92 93 ou à gard@crpf.fr

Les stages FOGEFOR

21 et 22 octobre : LES ARBRES ET LE CLIMAT (cycle de 2 journées, secteur Cévennes-Aigoual)
Découverte des arbres et la forêt du Gard en lien avec le climat d'aujourd'hui et de demain.
Les stages sont ouverts à tous les propriétaires forestiers du département. Pour vous inscrire et avoir plus de renseignements, contactez le CRPF. Les frais d'inscriptions consistent en l'adhésion annuelle au FOGEFOR du Gard (50€).

Propriétaires d'Alès Agglomération, obtenez un Code de Bonnes Pratiques sylvicoles

Dans le cadre du programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) et grâce à un co-financement d'Alès Agglomération, le Groupement de Développement Forestier du Gard, bras technique du Syndicat, propose **d'établir gratuitement des documents de gestion durable (Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles) pour les propriétaires de moins de 25 ha du territoire d'Alès Agglo.** N'hésitez pas à contacter l'ingénieure forestière du Syndicat pour en bénéficier ou pour plus de renseignements : technique@forestiersdugard.com ou 06 84 19 18 65.

Des réunions d'information sur cette thématique vous seront également proposées.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE FORESTIER SUR ALÈS AGGLO

PRÉPAREZ L'AVENIR DE VOTRE FORÊT!

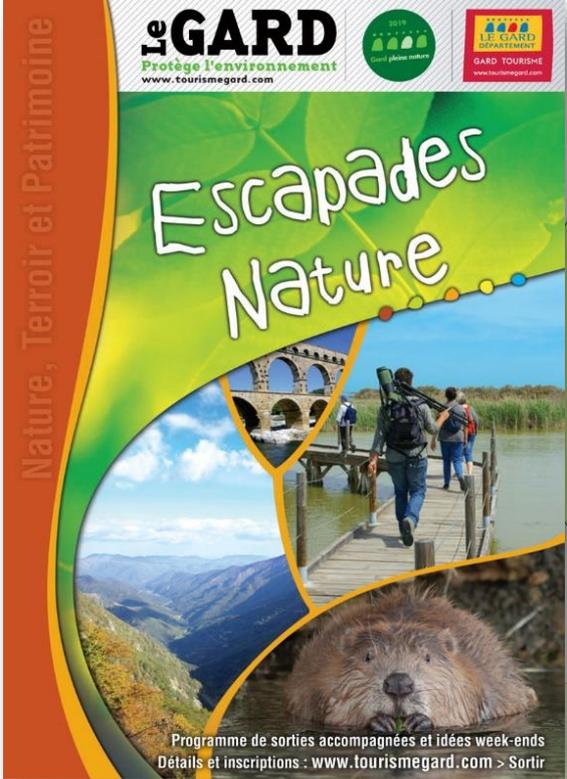
La FORÊT: une richesse ÉCOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE & SOCIALE

LE SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVÉS DU GARD VOUS AIDE À GÉRER VOS BOIS ET FORÊTS - OBTENEZ GRATUITEMENT UN CODE DE BONNES PRATIQUES SYLVICOLES -

Pour faire une gestion forestière durable, contactez-nous au 06 84 19 18 65 ou technique@forestiersdugard.com

Samedi 25 septembre 2021
Assemblées générales du Syndicat et du GDF
Au château de Lascours à Boisset-Gaujac

Annexe 4 : Invitations aux escapades nature



Balade dans la forêt cévenole...
Prendre un bain de forêt !

Samedi 24 juillet 2021 et Samedi 21 août 2021

Départ à 8h30 de la Place de la Mairie à Rochessadoule
Retour vers 11h30/12 h

Guidés par des forestiers, sur un parcours de 4,5 km, vous vous immergerez dans la quiétude des sous-bois, dans les senteurs des différentes essences d'arbres rencontrées et vous ressentirez la sérénité qu'ils nous transmettent. Vous découvrirez l'origine des arbres rencontrés, leur histoire, leur écologie, les rapports qu'ils entretiennent entre eux et avec leur environnement, ainsi que la manière de les cultiver.

Prévoir des chaussures de marche, un chapeau et une grande bouteille d'eau.

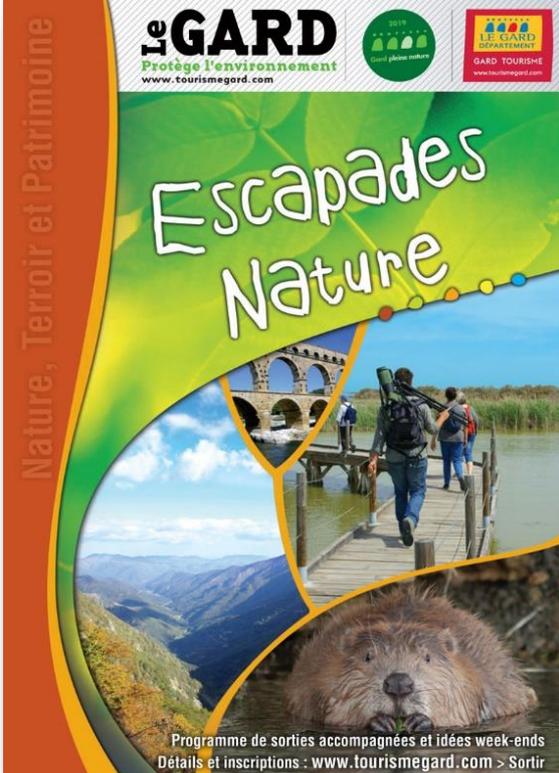


Cette escapade nature vous est proposée par le
Syndicat des Forestiers Privés du Gard



**Renseignements et inscription :
06 82 71 60 01 ou 06 84 19 18 65**

Participation gratuite



Balade dans la forêt cévenole...

Le monde vivant de la forêt

Mercredi 21 juillet 2021
et Mercredi 18 août 2021

RDV à l'office du tourisme de Saint-André-de-Valborgne
départ groupé à 9h - retour vers 16h30

Guidés par des forestiers, sur un parcours de 10 km dans le Parc National des Cévennes, venez découvrir les arbres (origine, écologie, symbolique, vertus, débouchés des bois ...) et les animaux sauvages qui peuplent nos forêts, et apprenez à voir la main cachée de l'homme qui la gère discrètement depuis des siècles.

Prévoir des chaussures de marche, un chapeau et une grande bouteille d'eau.

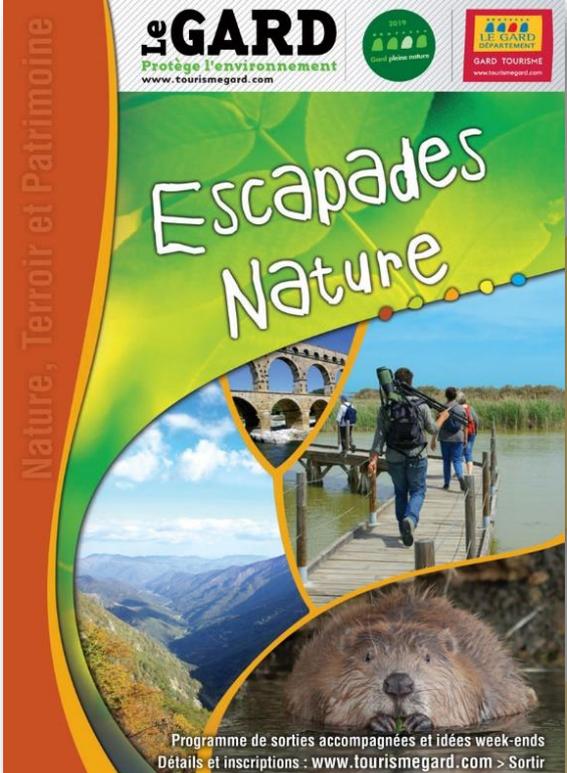


Cette escapade nature vous est proposée par le
Syndicat des Forestiers Privés du Gard



Renseignements et inscription :
06 07 45 14 90 ou 06 84 19 18 65

Participation gratuite



Balade en forêt cévenole...

Quand la forêt révèle ses couleurs

Mercredi 6 octobre 2021

**RDV à l'office du tourisme de Saint-Jean-du-Gard
départ groupé à 14h30 - retour vers 17h**

Guidés par des forestiers, sur un parcours de 3 km dans le Parc National des Cévennes, venez découvrir la beauté automnale de la forêt cévenole. Vous ferez la connaissance des multiples essences qui la composent, leurs origines, caractères botaniques, besoins, et méthodes de culture. Vous pourrez également admirer quelques sculptures du propriétaire disposées ici ou là au sein de la forêt.

Prévoir des chaussures de marche et des vêtements adaptés aux prévisions météorologiques.



Cette escapade nature vous est proposée par le
Syndicat des Forestiers Privés du Gard



**Renseignements et inscription :
06 07 45 14 90 ou 06 84 19 18 65**

Participation gratuite

Annexe 5 : Invitation au webinaire sur le film « la Puissance de l'Arbre »



LA PUISSANCE DE l'arbre

Avec Ernst Zürcher
Un film de Jean-Pierre et Anna Duval

Musique originale composée et interprétée par Mathias Duplessy
- Prix meilleur musique de film documentaire 2020 -
Montage Garance Decugis, mixage Christophe Moreno, étalonnage Jean-Luc Fauquier
Avec la participation de ZEP, Julien Perrot, Roger Beer, Lia Rosso, Joanna Schoenenberger, etc.

Pour la Journée
Internationale des Forêts,
le Syndicat des Forestiers
du Gard vous invite à
regarder le film
documentaire long
métrage

« LA PUISSANCE DE
L'ARBRE » (90 min)

et à

échanger avec le
réalisateur lors d'un
WEBINAIRE

le 18 mars 2021
de 18h30 à 19h30

→ Louez le film en VOD pour le regarder en amont (3 €)

→ Puis rejoignez-nous le **jeudi 18 mars 2021 à 18h30** pour un
Webinaire en direct : le réalisateur **Jean-Pierre Duval** sera là pour
répondre à vos questions

Pour vous inscrire et recevoir toutes les informations sur cet événement, envoyez un
mail à technique@forestiersdugard.com (les liens de location du film et du webinaire
vous seront communiqués après votre inscription)

SYNOPSIS : « Arbres et forêts sont aujourd'hui menacés, alors qu'ils pourraient devenir nos meilleurs alliés. Un nouveau regard sur la nature, selon une démarche scientifique, permet de lever le voile des apparences et de révéler des particularités insoupçonnées des arbres. Des savoirs traditionnels apparaissent alors parfois biologiquement visionnaires – tandis que, par ailleurs, la science découvre des phénomènes dont même la tradition n'avait pas idée. » (Ernst Zürcher).

Programme officiel sur : www.journee-internationale-des-forets.fr

Contact : technique@forestiersdugard.com – 06 84 19 18 65



Journée internationale des forêts



**Annexe 6 : Documents relatifs à l'opération de « gestion durable
des forêts cévenoles »**

VOUS ÊTES
PROPRIÉTAIRE
FORESTIER
SUR ALÈS AGGLO

PRÉPAREZ L'AVENIR
DE VOTRE FORÊT !



La FORÊT :
une richesse
ÉCOLOGIQUE,
ÉCONOMIQUE
& SOCIALE



LE SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVÉS DU GARD VOUS
AIDE À GÉRER VOS BOIS ET FORÊTS

~ OBTENEZ GRATUITEMENT UN CODE DE BONNES PRATIQUES SYLVICOLES ~

Qu'est-ce qu'un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles ?

C'est un document de gestion durable qui vous permet de mieux connaître votre peuplement, d'y définir des objectifs, de prévoir un programme de travaux et de récolte, et d'avoir accès à des aides pour entreprendre des travaux forestiers.

Pour faire une gestion forestière durable, contactez-nous :

au 06 84 19 18 65 ou technique@forestiersdugard.com

SYNDICAT DES FORESTIERS DU GARD - 6 avenue des Platanes 30720 Ribaute-les-Tavernes - www.forestiersdugard.com

GERER VOTRE FORÊT DE MANIERE DURABLE, N'HESITEZ PLUS !

⇒ ***Vous êtes adhérentes/adhérents du Syndicat des Forestiers Privés du Gard, nous vous proposons d'établir gratuitement un Code de bonnes pratiques sylvicoles pour vous aider à gérer durablement votre forêt. Celui-ci vous permettra, si vous le souhaitez, de bénéficier de subventions pour vos travaux forestiers !*** ←

Ribaute-les-Tavernes, le 12 avril 2021

Chère adhérente, cher adhérent,

Vous êtes propriétaire de bois et forêts sur le territoire d'Alès Agglomération.

Le Groupement de Développement Forestier (GDF) du Gard, bras technique du Syndicat des Forestiers Privés du Gard, vous propose une action inédite : **obtenez gratuitement un document de gestion durable pour votre propriété forestière !**

En effet, dans le cadre du Programme de Développement Rural Languedoc Roussillon, le GDF porte l'action « Gestion durable des forêts cévenoles et mobilisation des propriétaires forestiers ». Cette action, subventionnée par le FEADER (fonds européen) et Alès-Agglomération, permet d'établir gratuitement des Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) pour les forêts de moins de 25ha des propriétaires forestiers privés du territoire d'Alès-Agglomération. Vous y avez donc droit !

Mais ce n'est pas tout : ce CBPS vous permettra de **bénéficier de subventions très incitatives pour vos travaux forestiers** si vous décidez d'en réaliser.

Vous vous demandez sans doute ce qu'est un CBPS ?

C'est un document qui décline les interventions sylvicoles (dépressage, éclaircie, plantation, etc) nécessaires à la conduite de manière durable des différents types de peuplements composant vos bois et forêts. Ce document est ensuite agréé officiellement par le Centre Régional de la Propriété Forestière ce qui confère à vos bois et forêts le statut d'espace forestier géré durablement et vous ouvre un certain nombre d'avantages.

En préalable à l'établissement du CBPS, **le GDF vous propose une visite-conseil gratuite**, effectuée en votre compagnie si possible, par l'ingénieure forestière de notre établissement. Au terme de celle-ci, vous recevrez **gratuitement le diagnostic de vos bois et forêts** qui vous permettra une meilleure connaissance de vos peuplements forestiers et vous facilitera la connaissance des modalités et de la temporalité des interventions sylvicoles nécessaires à la gestion durable de votre forêt.

L'avenir de votre forêt se prépare dès aujourd'hui : si vous souhaitez obtenir un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles pour votre propriété et recevoir une visite gratuite de l'ingénieure forestière du Syndicat, contactez-nous au **06 84 19 18 65** ou par mail à technique@forestiersdugard.com.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, à vos amis et voisins forestiers !

Bien cordialement,

Francis MATHIEU
Président du Syndicat des Forestiers Privés du Gard

Ces visites à caractère professionnel sont autorisées par la réglementation en vigueur liée à la situation sanitaire. Les rencontres auront lieu dans le strict respect des recommandations sanitaires actuelles.

Alès Agglomération & Le Groupement de Développement Forestier du Gard, vos partenaires à la gestion durable de votre patrimoine forestier

La Communauté Alès Agglomération est un territoire dont les 2/3 sont boisés (62000 ha). Pour autant, le constat global est que notre territoire ne possède pas de culture forestière marquée, engendrant ainsi une faible gestion des forêts, ce qui pose des enjeux importants pour notre quotidien et avenir.

Parce qu'elle considère que la Forêt est un atout face au changement climatique (1er puit de carbone terrestre !), un atout économique, un atout pour la biodiversité, un atout pour la maîtrise de certains risques, un atout pour le tourisme et notre cadre de vie, Alès Agglomération a mis en place fin 2019 un **programme local d'aides aux travaux forestiers**. Cet engagement important et inédit, s'inscrit dans la Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes.

Un **budget de 1 000 000 €** a été dédié pour apporter ce **soutien aux propriétaires forestiers privés et publics** (sauf forêts domaniales). L'objectif est d'aider en priorité les travaux et/ou coupes déficitaires, quand l'opération ne permet pas une vente de bois où que le coût des travaux est plus important que celle-ci (*éclaircies, dépressage, irrégularisation, reboisements, etc.*). Ces travaux sont nécessaires au bon renouvellement des peuplements forestiers et accroître ainsi leur vitalité ! Au même titre, gérer sa forêt c'est par certaines opérations sylvicoles contribuer à l'amélioration du stockage de Carbone, le maintien des sols et la régulation des eaux etc.

Pour certaines opérations éligibles, il est possible de réaliser des « travaux pour propre compte¹ » (sous conditions) et d'être rémunéré suivant un barème. Par ces aides, Alès Agglomération souhaite être partenaire d'une gestion forestière durable. Le taux maximum d'aides est de 80 % TTC, sous conditions précisées dans le règlement des aides. **Les projets sont à déposer tout au long de l'année auprès du Service Ruralité d'Alès Agglomération !**

¹ Cette mesure ouvre la possibilité aux propriétaires d'effectuer eux-mêmes dans leur forêt tout ou partie des travaux sylvicoles nécessaires en percevant les subventions qui ont été attribuées à ces travaux.

Votre contact : **Adeline MASSON** - Chargée de mission Ruralité à Alès Agglomération **04.34.24.70.95 - 07.76.01.03.06** - adeline.masson@alesagallo.fr
<https://www.ales.fr/territoire/aides-forestieres/>



Un critère d'éligibilité incontournable : **disposer ou s'engager dans un document de gestion forestière durable**². Ce document permet de mieux connaître sa forêt, ses peuplements et de prévoir un programme de travaux et de récoltes.

Pour accompagner les propriétaires forestiers privés dans cette démarche, le **Groupement de Développement Forestier du Gard (GDF)**, se tient à leurs côtés dans le cadre de leur action « Gestion durable des forêts cévenoles et mobilisation des propriétaires forestiers » (*bénéficiant du financement du fond européen LEADER et Alès Agglomération*). Les propriétaires forestiers du territoire d'Alès Agglomération bénéficient **GRATUITEMENT d'un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles+ (CBPS+)**, un document de gestion forestière durable pour les forêts de moins de 25 ha.

Pour ce faire, le GDF propose une visite-conseil gratuite par son ingénieure forestière à l'issue de laquelle le propriétaire recevra un diagnostic sur ses peuplements forestiers et la temporalité des interventions sylvicoles nécessaires à la gestion durable de sa forêt.

Votre contact : **Astrid de MONTBRON** - Ingénieure forestière au Syndicat des Forestiers Privés du Gard / Groupement de Développement Forestier du Gard
04 66 60 52 67 - 06 84 19 18 65 -
technique@forestiersdugard.com



Rendez-vous sur le site internet du GDF : <http://forestiersdugard.com>

² PSG : Plan Simple de Gestion / RTG : Règlement Type de Gestion / CBPS : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles / CBPS+ : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles comprenant un programme de coupes et travaux / DAF : Document d'Aménagement Forestier.